



OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

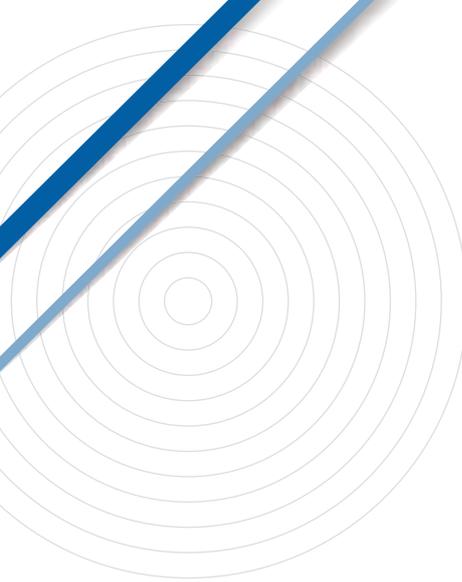
# 2017





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,  
QUE DIEU L'ASSISTE





# SOMMAIRE



FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2017 .....	10
BREVETS D'INVENTION .....	13
<b>I. ACTIVITES DE DEPOT .....</b>	<b>14</b>
1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION .....	14
2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE .....	14
3. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE .....	15
4. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION .....	16
D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT	
<b>II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION SUR LA BASE .....</b>	<b>17</b>
<b>DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITÉ</b>	
<b>III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION .....</b>	<b>17</b>
<b>IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION .....</b>	<b>17</b>
1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE .....	17
2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE .....	17
3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION .....	17
4. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES .....	18
SIGNES DISTINCTIFS .....	19
<b>I. MARQUES .....</b>	<b>20</b>
1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES .....	20
A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère .....	20
(voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)	
B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaines par nature de déposant .....	20
C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe .....	21
D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques .....	21
d'origine marocaine (MA)	
E. Le nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine (MA) .....	21
F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt .....	22
2. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS .....	22
A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques .....	22
B. Les rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales .....	22
C. Les refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc .....	22
3. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES .....	23
4. ENREGISTREMENT DE MARQUES .....	23
A. Enregistrement de marques d'origine marocaine .....	23
B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées .....	23
C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées .....	23

5. RENOUELEMENTS .....	24
A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère .....	24
(voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)	
B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant .....	24
C. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe .....	24
D. Les dix premières classes dans les marques marocaines renouvelées .....	25
E. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées .....	25
6. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE) .....	25
A. Demandes d'enregistrement de marques internationales .....	25
B. Renouvellements .....	25
<b>II. OPPOSITIONS .....</b>	<b>26</b>
1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS .....	26
2. ANALYSE DES OPPOSITIONS PAR PARTIE À L'OPPOSITION .....	26
A. Demandes de marques objets d'oppositions .....	26
B. Nature du droit antérieur .....	26
C. Décisions rendues par l'OMPIC .....	26
<b>III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS .....</b>	<b>26</b>
1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS .....	26
A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels .....	26
d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)	
B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement .....	27
(voie nationale +voie internationale)	
C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant .....	27
D. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes .....	27
d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine	
E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels .....	27
(voie nationale) par lieu de dépôt	
2. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS .....	28
A. Evolution des publications des dessins et modèles industriels (voie nationale) .....	28
B. Ajournement de la publication .....	28
3. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS .....	28
4. RENOUELEMENTS .....	28
A. Dessins et modèles industriels renouvelés (voie nationale et internationale) .....	28
B. Les dix premières classes de la classification de Locarno figurant dans les dessins et modèles .....	29
renouvelés (d'origine marocaine)	
5. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES .....	29
A. Maroc pays d'origine .....	29
B. Classement du Maroc dans les Top 10 des pays désignés dans les demandes d'enregistrement .....	29
international selon le système de la Haye	
<b>IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES .....</b>	<b>29</b>
<b>V. NOMS COMMERCIAUX .....</b>	<b>30</b>
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE .....	30
2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE .....	30
3. RÉPARTITION SECTORIELLE .....	30
4. RÉPARTITION RÉGIONALE / LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES .....	30
<b>REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE .....</b>	<b>31</b>
<b>I. PERSONNES MORALES .....</b>	<b>32</b>
1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS .....	32
2. RÉPARTITION RÉGIONALE .....	32
3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE .....	32
4. RÉPARTITION SECTORIELLE .....	32
5. MODIFICATIONS .....	33
6. RADIATIONS .....	33



<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b> .....	<b>33</b>
1. EVOLUTION DES CRÉATIONS .....	33
2. RÉPARTITION RÉGIONALE .....	33
3. RÉPARTITION SECTORIELLE .....	33
4. MODIFICATIONS .....	34
<b>III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES</b> .....	<b>34</b>
<b>IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE</b> .....	<b>34</b>
<b>ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION</b> .....	<b>35</b>
<b>I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES</b> .....	<b>36</b>
1. SERVICES EN LIGNE .....	36
A. Nouvelle plateforme <a href="https://www.directinfo.ma">https://www.directinfo.ma</a> .....	36
B. Indicateurs clés .....	36
C. Services E-démarche sur DirectOMPIC .....	36
D. E-commerce sur Directinfo .....	37
2. ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE MAROCAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC) .....	37
3. CENTRES DE SERVICES .....	38
<b>II. COOPERATION INTERNATIONALE</b> .....	<b>39</b>
1. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) .....	39
2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) .....	40
3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB) .....	40
4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO) .....	41
5. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (SIPO - CHINE) .....	41
6. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE) .....	41
7. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM) .....	41
8. OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DES ÉTATS-UNIS (USPTO) .....	42
9. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO) .....	42
<b>III. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION</b> .....	<b>42</b>
1. CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2017 .....	42
2. ORGANISATION DE LA 8ÈME ÉDITION DES MOROCCO-AWARDS .....	43
3. SIDE EVENT ORGANISÉ PAR L'OMPIC LORS DU WORLD DESIGN TALKS .....	43
4. SÉMINAIRES, JOURNÉES D'INFORMATION, SALONS ET FOIRES .....	43
<b>IV. ACTIVITÉS LIÉES À L'INNOVATION</b> .....	<b>44</b>
1. ACTIVITÉS DU RÉSEAU TISC .....	44
2. SUIVI, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET VEILLE TECHNOLOGIQUE .....	44
3. PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU TISC .....	45
4. ACTIVITÉS AVEC LES UNIVERSITÉS, LES CENTRES DE RECHERCHES ET LES CLUSTERS .....	46
<b>V. ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION</b> .....	<b>46</b>
<b>VI. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE</b> .....	<b>47</b>
<b>VII. ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA CONTREFAÇON</b> .....	<b>47</b>
<b>RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES</b> .....	<b>49</b>
<b>I. RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>50</b>
<b>II. CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>50</b>





FAITS MARQUANTS  
ET CHIFFRES CLES 2017

1

# FAITS MARQUANTS

## ET CHIFFRES CLES 2017

### 2017, UNE ANNEE SOUS LE SIGNE DU DIGITAL !

Articulée autour d'objectifs stratégiques et opérationnels tels que : focus sur l'expérience client, amélioration de la qualité et zéro papier, l'année 2017 a ainsi permis de franchir une nouvelle étape dans la transformation digitale de l'OMPIC entamée depuis plusieurs années à travers l'informatisation et la dématérialisation des différents processus.

Dans ce sens et pour répondre à ces objectifs, les projets phares développés au cours de cette année ont porté d'une part, sur Directinfo.ma, la plateforme des services électroniques de l'OMPIC, conçue sur la base d'une nouvelle vision orientée client, alliant ergonomie et robustesse. D'autre part, et en s'inscrivant dans la vision stratégique 2016-2020 de la propriété industrielle et commerciale, l'OMPIC a adopté la démarche Lean Six Sigma pour l'amélioration de la qualité des services relatifs aux marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels et noms commerciaux et ce conformément aux meilleures pratiques.

2017 a connu la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les aspects liés à la propriété industrielle, à la créativité et à l'innovation. Dans ce sens, les activités phares ont été orientées vers les entreprises et la communauté de la recherche et développement à travers l'événement annuel « Morocco Awards » et les programmes sur la veille

technologique et l'innovation, ainsi qu'à l'égard des jeunes étudiants pour lesquels des ressources pédagogiques adaptées sont développées en vue de les initier à la propriété industrielle et à la créativité.

Dans la continuité des actions visant à développer la propriété industrielle aux niveaux national, régional et mondial, l'année 2017 a été marquée par l'intensification des programmes de coopération sud-sud, à travers des activités d'échanges et de formation organisées avec nos partenaires. Dans ce cadre, l'OMPIC a abrité plusieurs événements régionaux et reçu une centaine d'acteurs africains exerçant dans le domaine de la propriété industrielle. Dans ce sens, l'AMAPIC, Académie de formation de l'OMPIC, a joué un rôle de premier plan dans la mise en place d'activités de formation, dont particulièrement le Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle, organisée pour la troisième année consécutive au profit de participants de notre continent l'Afrique.

Sur le plan des indicateurs de la propriété industrielle et commerciale, l'année 2017 a suivi la même tendance positive que celle de 2016. En particulier, un chiffre record de 14141 est enregistré pour les demandes de marques avec un taux d'évolution de 10%. Les demandes de brevets d'invention ont dépassé également pour la première année le cap

des 2000 demandes, toutefois cette tendance n'a pas été constatée pour les demandes d'origine marocaine avec seulement 182 demandes. Les dessins et modèles industriels, malgré un tassement de l'activité de dépôt, se sont maintenus autour de 5223 designs déposés. Concernant l'activité liée au registre de commerce, les nouvelles créations d'entreprises ont dépassé les 79000 entreprises, les personnes morales accumulent plus de 41000 créations avec une légère évolution de 3%, tandis que les entreprises individuelles, elles ont enregistré une augmentation plus importante de l'ordre de 8%. Les noms commerciaux délivrés par l'OMPIC ont également dépassé le chiffre de 73 000 et connu une évolution de 3%.

L'évolution positive de l'activité de propriété industrielle est confirmée par les indicateurs mondiaux publiés en décembre 2017 par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et qui s'appuient sur les statistiques 2016 de la propriété industrielle des 191 états membre de l'OMPI. Selon ces indicateurs, le Maroc se distingue par son classement à la 15<sup>ème</sup> place au niveau mondial en matière d'enregistrement de dessins et modèles industriels. Le Royaume est à la 42<sup>ème</sup> place en ce qui concerne les marques et 56<sup>ème</sup> pour les dépôts de brevets d'invention.

Enfin, le dernier mot est pour nos clients. A cet égard et en ligne avec nos objectifs d'amélioration de l'expérience client et de la qualité de nos services, la 3<sup>ème</sup> édition de l'enquête de satisfaction clients a été réalisée au cours de cette année et a porté sur les différents axes de nos métiers (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, noms commerciaux, services en ligne, services de formation, réclamations). Cette édition révèle un niveau de satisfaction global consolidé autour de 93% et un niveau de satisfaction de 90 % en ce qui concerne les services en ligne Directinfo, en évolution de +15% par rapport à 2016.

Ces réalisations ont pu être atteintes grâce au capital humain de l'OMPIC et aux valeurs partagées qui sont : Responsabilité, Ecoute, Partage, Amélioration Continue et Innovation.

### Brevets d'invention

Demandes de brevets	2 105	+68%
Demandes d'origine marocaine	182	-23%
Demandes internationales d'origine marocaine (PCT)	38	+19%

### Marques

Demandes de marques	14 141	+10%
Demandes d'origine marocaine	7 859	+9%
Renouvellements	8 481	-5%
Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid)	110	+8%

### Dessins et Modèles Industriels

Demandes de Dessins et Modèles	1 228	-11%
Demandes d'origine marocaine	783	-5%

### Noms commerciaux

Intention de création	73 451	+3%
Personnes Morales	64 969	+3%
Enseignes	8 482	+2,5%
Intention de création	73 451	+3%

### Services en ligne

Transactions en ligne	82 839	+16%
-----------------------	--------	------



# BREVETS D'INVENTION

2

# BREVETS

## D'INVENTION

### I. ACTIVITES DE DEPOT

#### 1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION

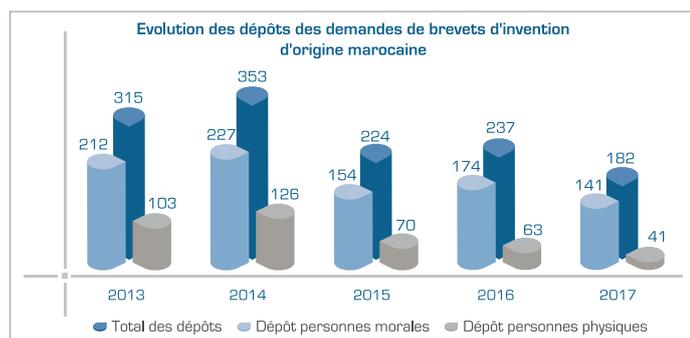


Les demandes de brevets d'invention ont augmenté de 70% par rapport à l'année 2016, pour atteindre un chiffre record de 2105 demandes déposées en 2017.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2017 ont enregistré une évolution notable de 92% par rapport à l'année 2016. En revanche, ceux d'origine marocaine ont connu une baisse de 23% par rapport à l'année dernière.

#### 2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE

##### A. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



La baisse des dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaines enregistrée au cours de l'année 2017 a concerné aussi bien les dépôts effectués par des personnes morales (19%) que ceux déposés par les personnes physiques (36%). Il y a lieu de souligner que la part des dépôts provenant des personnes morales représente 77 % du total des dépôts d'origine marocaine.

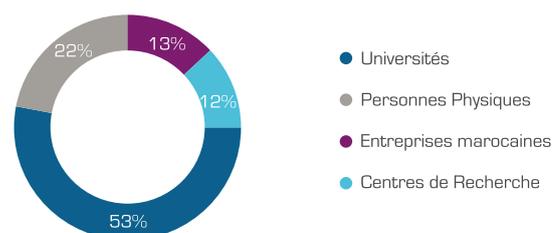
##### B. Evolution des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant

	2013	2014	2015	2016	2017
Universités	138	158	109	131	96
Centres de recherche	25	32	31	24	21
Entreprises marocaines	26	36	14	21*	27**
Personnes Physiques	96	127	70	64	41
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>353</b>	<b>224</b>	<b>237</b>	<b>182</b>

\* 3 demandes de brevets d'invention en copropriété avec des universités.  
\*\* 4 demandes de brevets d'invention en copropriété avec des universités.

L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, répartie selon les types de déposants, montre que l'année 2017 a connu une baisse des demandes provenant des personnes physiques (-36%), des universités (-27%) et des centres de recherche (-12%). En revanche, les dépôts émanant d'entreprise ont connu une augmentation de (+26%).

##### Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant



## 5 Principaux déposants d'origine marocaine

	Nombre de demandes déposées
<b>UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT</b>	42
<b>MASCIR (MOROCCAN FOUNDATION FOR ADVANCED SCIENCE INNOVATION &amp; RESEARCH)</b>	18
<b>UNIVERSITE MOHAMMED V DE RABAT</b>	15
<b>UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA</b>	7
<b>UNIVERSITE IBN TOFAIL</b>	7

Les trois premières places sont occupées par les mêmes déposants que l'an dernier. Les demandes émanant de ces principaux déposants représentent 41% du total des demandes d'origine marocaine déposées en 2017.

### C. Répartition des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique

Le domaine de la Mécanique, Energétique et Green Tech prédomine avec une part de 36% suivis par le domaine de la Pharmacie, Biotechnologie et la Chimie avec une part de 34% du total des dépôts. Au 3<sup>ème</sup> rang arrive le domaine de l'Electricité, Electronique, Télécoms et TIC avec 30%.

Pharmacie, Biotechnologie et Chimie	
Produits pharmaceutiques	9
Chimie fine organique	2
Technologie médicale	9
Biotechnologie	2
Chimie macromoléculaire, polymères	2
Chimie de base	13
Matériaux, métallurgie	6
Génie chimique	6
Technique de surface, revêtement	5

Mécanique, Energétique, Green Tech	
Procédés et appareils thermiques	16
Éléments mécaniques	3
Manutention	2
Moteurs, pompes, turbines	6
Autres machines spéciales	9
Écotechnologie	7
Machines-outils	2
Génie civil	10
Transport	4
Machine à fabriquer du papier et textiles	2

### Electricité, Electronique, Télécoms et TIC

Machines et appareils électriques, énergie électrique	17
Communication numérique	1
Techniques audiovisuelles	2
Télécommunications	5
Informatique	11
Semi-conducteurs	3
Techniques de mesure	13
Dispositifs de commande	10
Mobilier, jeux	2
Autres biens de consommation	3

## 3. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

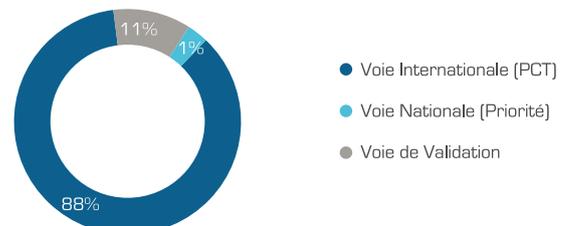
### A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Voie Internationale (PCT)</b>	748	709	752	489	217
<b>Voie Nationale (Priorité)</b>	55	34	29	16	11
<b>Voie de Validation</b>	N/A	N/A	16	498	1695
<b>Total</b>	<b>803</b>	<b>743</b>	<b>797</b>	<b>1003</b>	<b>1923</b>

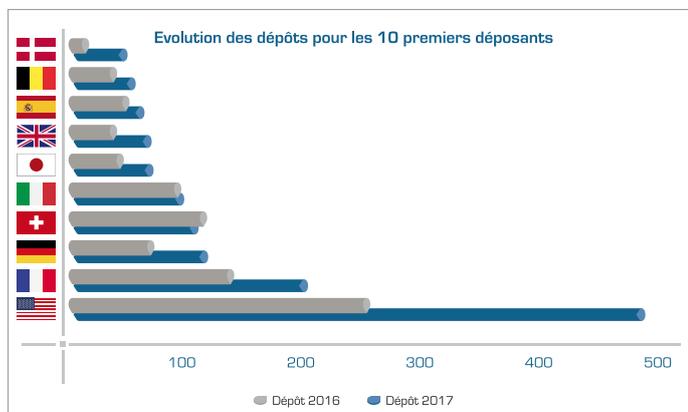
Les dépôts des demandes de brevets d'inventions d'origine étrangère connaissent une croissance soutenue pour la troisième année consécutive.

Au cours de l'année 2017, ils présentent une progression de 92% par rapport à l'année précédente.

Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt



## B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants



En 2017, les déposants des États-Unis d'Amérique sont ceux qui soumettent le plus grand nombre de demandes avec une part de 32% du total des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère, les déposants français viennent en deuxième position avec une part de 13% suivis de ceux en provenance de l'Allemagne avec une part de 7%.

## C. Répartition des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

Le domaine de « la Pharmacie, la Biotechnologie et la Chimie » représente 66% du total des dépôts, suivi par le domaine de « la Mécanique, Energétique et Green Tech » avec 20% et au 3<sup>ème</sup> rang le domaine de « l'Electricité, Electronique, Télécoms et TIC » avec 14%.

Pharmacie, Biotechnologie et Chimie		
Produits pharmaceutiques	210	14%
Chimie fine organique	290	20%
Technologie médicale	70	5%
Biotechnologie	205	14%
Chimie macromoléculaire, polymères	22	1%
Chimie de base	41	3%
Matériaux, métallurgie	63	4%
Génie chimique	43	3%
Chimie alimentaire	19	1%
Technique de surface, revêtement	9	1%

### Mécanique, Energétique, Green Tech

Procédés et appareils thermiques	36	2%
Éléments mécaniques	16	1%
Manutention	22	1%
Moteurs, pompes, turbines	28	2%
Autres machines spéciales	58	4%
Écotecnologie	11	1%
Machines-outils	20	1%
Génie civil	56	4%
Transport	43	3%

### Electricité, Electronique, télécoms et TIC

Machines et appareils électriques, énergie électrique	36	3%
Communication numérique	11	1%
Techniques audiovisuelles	4	1%
Télécommunications	18	1%
Informatique	16	1%
Techniques de communication de base	1	0%
Semi-conducteurs	11	1%
Techniques de mesure	64	4%
Dispositifs de commande	12	1%
Optique	9	1%
Mobilier, jeux	6	0%
Autres biens de consommation	21	1%

## 4. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC pays d'origine)					
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôt international	54	57	32	30	40

Le nombre des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur a enregistré une augmentation de 33% au titre de l'année 2017. La répartition par nature de déposant montre que 34 demandes de brevets d'invention ont été déposées par des personnes morales (25 dépôts des universités, 6 dépôts des entreprises et 3 dépôts d'un centre de recherche) et 6 demandes émanent des personnes physiques.

## II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION SUR LA BASE DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITÉ

Au cours de l'année 2017, l'OMPIC a réalisé 1039 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité contre 938 en 2016, ce qui représente une augmentation de 11%, répartis comme suit :

Rapport de recherches réalisées au cours de l'année 2017	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	169	584
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	37	249

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Evaluation des demandes de brevets d'invention examinées en 2017 sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité				
Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2017	2016	2017	2016
Nouveauté et activité inventive	35%	38%	43%	46%
Nouveauté et absence d'activité inventive	38%	36%	46%	39%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	27%	26%	11%	15%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention examinées en 2017 montre que 40% de ces demandes (d'origine marocaine et d'origine étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif contre 42% pour l'année 2016 et seulement 18% présentent une absence de nouveauté et d'activité inventive contre 19% en 2016.

## III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2017, 2130 demandes de brevet d'invention et 416 brevets d'invention ont été publiés par l'OMPIC sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Type de publication	Définition	Nombre de publication en 2017	Nombre de publication en 2016
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	2125	825
A2	Publication de la demande de brevet seule	4	20
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	1	8
B1	Publication du Brevet délivré	403	306
B2	Publication du Brevet délivré modifié	13	0

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI),

la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

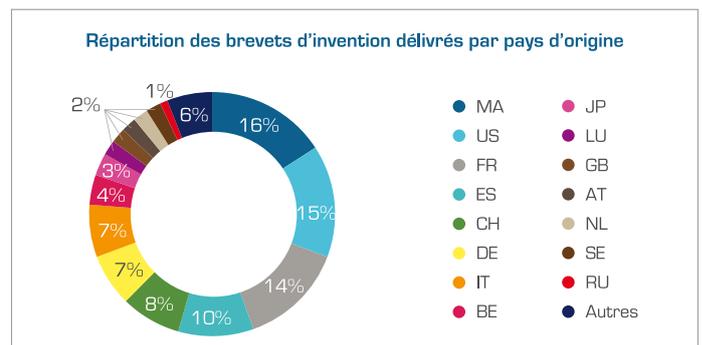
## IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2017, 416 brevets d'invention ont été délivrés contre 207 en 2016, qui représente une augmentation de 101%.

### 1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

Domaine technologique	2017
Pharmacie, Biotechnologie et Chimie	52%
Mécanique, Énergétique, Green Tech	30%
Electricité, Electronique, télécoms et TIC	18%

### 2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE



Le Maroc occupe toujours la première position avec 16 % du total des brevets d'inventions délivrés en 2017, suivi de des États-Unis d'Amérique avec 15% et la France avec 14%

### 3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

	2017	2016
Annuités payées	3656	3452
Déchéance	1068	990

L'OMPIC a enregistré au cours de l'année 2017 une progression des annuités acquittées de 6% par rapport à l'année dernière.

## 4. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

Opérations postérieures *	Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	99
	Cession partielle	7
	Fusion ou absorption	229
	Licence non exclusive	1
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	84
	Changement d'adresse	
	Changement de nom et d'adresse	
Total des opérations postérieures		420

L'OMPIC a enregistré au cours de l'année 2017, 420 opérations postérieures contre 285 en 2016. Il est à noter que la totalité de ces opérations concernent des brevets et des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.



**SIGNES**  
DISTINCTIFS

3

# SIGNES

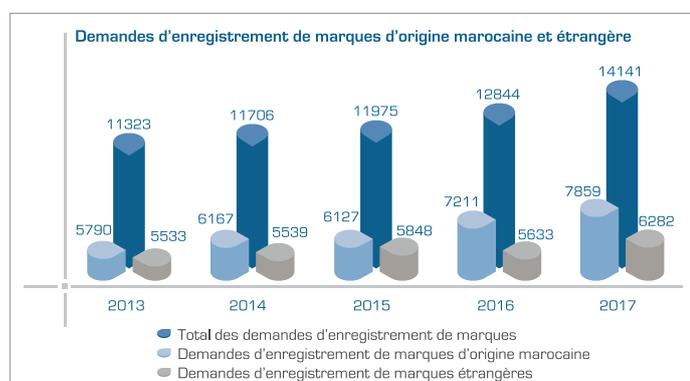
## DISTINCTIFS

### I. MARQUES

#### 1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

##### A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes de marques marocaines	Demandes de Marques étrangères (voie nationale)	Demandes de Marques étrangères + désignations postérieures (voie internationale)	Total des demandes de marques étrangères
2013	11323	5790	1617	3916	5533
2014	11706	6167	1616	3923	5539
2015	11975	6127	1417	4431	5848
2016	12844	7211	1639	3994	5633
2017	14141	7859	1586	4696	6282

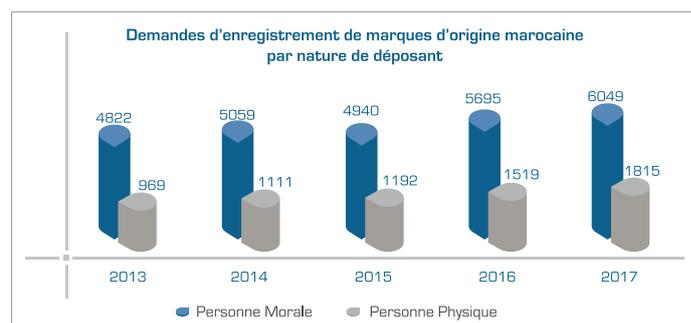


Une augmentation de 9% des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine a été observée durant l'année 2017 : passant de 7211 en 2016 à 7859 demandes en 2017. Il est à noter que les demandes d'origine marocaine représentent 56 % par rapport au total des demandes d'enregistrement.

Les demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère ont connu une évolution de 12 % en passant de 5633 demandes en 2016 à 6282 demandes en 2017, dont 1586 demandes déposées par voie nationale et 4696 désignations faites en vertu du système de Madrid.

Une augmentation de 18% a été notée pour les demandes d'enregistrement internationales déposées via le système de Madrid, par rapport à l'année 2016.

##### B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant



L'OMPIC a enregistré durant l'année 2017 une évolution remarquable des demandes d'enregistrement de marques qui ont atteint 14.141 demandes contre 12.844 demandes par rapport à l'année 2016 : soit une augmentation de 10%.

Ce total des demandes d'enregistrement de marques comprend les demandes d'enregistrement de marques déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (voie nationale : 9445 demandes en 2017) et les demandes internationales qui ont sollicité la protection au Maroc via la voie Internationale (Système de Madrid<sup>(1)</sup> : 4696 désignations en 2017).

<sup>(1)</sup> **Système de Madrid** : Permet l'enregistrement international des marques dans plusieurs pays (98 Parties à l'Arrangement / Protocole de Madrid) dont le Maroc en fait partie.

Durant l'année 2017, 77% des demandes d'enregistrement de marques marocaines ont été effectuées par les personnes morales, en évolution de +6% par rapport à 2016.

La part des demandes émanant des personnes physiques a augmenté en 2017 de 2 % par rapport à l'année 2016.

### C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe

Type de signe	2017	2016	2017/2016
Signe mixte	5280	4796	10%
Signe dénominatif	2486	2342	6%
Signe figuratif	90	73	23%
Signe sonore	3	0	

### D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine (MA)

En 2017, les dix classes (selon la classification de Nice<sup>(2)</sup>) les plus désignées au niveau des demandes d'enregistrement de marques marocaines sont les suivantes :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Demandes MA 2017	Part en 2017	Demandes MA 2016	Part en 2016	2017/2016
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	1461	9%	1183	8%	23%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	1340	8%	1117	7%	20%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	1288	8%	1265	8%	2%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	962	6%	819	5%	17%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	766	5%	708	5%	8%
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	751	4%	810	5%	-7%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	637	4%	575	4%	11%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	611	4%	462	3%	32%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	548	3%	466	3%	18%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	513	3%	508	3%	1%

A la lumière des classes les plus désignées, il apparaît que le secteur « Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver... », le secteur « Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines... » et le secteur « Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale » sont les plus grands utilisateurs du système des marques.

Les évolutions les plus marquantes par rapport à l'année 2016 concernent : le secteur des affaires financières et immobilières avec une hausse de 32%, le secteur des produits cosmétiques qui a connu une augmentation de 23%, le secteur agroalimentaire avec une évolution significative de 20%.

<sup>(2)</sup> Il s'agit de la classification internationale des produits et services concernant l'enregistrement des marques.

### E. Le nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine (MA)

Il est à noter que le Maroc opte pour un système multi-classes permettant au déposant d'enregistrer une marque pour des produits et/ou services appartenant à plusieurs classes. En 2017, la moyenne des classes désignées dans une demande d'enregistrement de marque est de 2 classes.

Total des classes désignées dans les demandes de marques MA	
2013	13148
2014	14156
2015	12959
2016	14991
2017	17193

## F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt

Région	Demandes nationales 2017	Part en 2017	Demandes nationales 2016	Part en 2016	2017/2016
Casablanca-Settat	3940	42%	4271	48%	-8%
En ligne (Directinfo)	3820	40%	2923	33%	31%
Rabat-Salé-Kénitra	514	5%	433	5%	19%
Souss-Massa	308	3%	285	3%	8%
Fès-Meknès	250	3%	286	3%	-13%
L'Oriental	248	3%	255	3%	-3%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	175	2%	206	2%	-15%
Marrakech-Safi	77	1%	52	1%	48%
Béni Mella-Khénifra	50	1%	47	1%	6%
Laâyoune-Sakia El Hamra	36	0%	70	1%	-49%
Drâa-Tafilalet	11	0%	16	0%	-31%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	8	0%	9	0%	-11%
Guelmim-Oued Noun	8	0%	0	0%	-

La répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt démontre que les demandes émanant de la région de Casablanca-Settat prédominent avec une part de 42%, suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 5%. En troisième position viennent les régions de Souss-Massa, Fès-Meknès et l'Oriental avec une part de 3% chacune.

Les demandes d'enregistrement de marques effectuées en ligne via la plateforme Directinfo sont de plus en plus importantes : elles ont enregistré une croissance de +31% par rapport à 2016 et elles constituent une part de 40% du total des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale). Cette performance est attribuable à la réduction des tarifs allant jusqu'à -50% par rapport au dépôt classique, ainsi qu'à l'évolution continue que connaît la plateforme Directinfo notamment en termes de rapidité et de simplicité.

## 2. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS

### A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques

	Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	775	348	427
2016	523	184	339

En 2017, l'OMPIC a émis 775 rejets de demandes d'enregistrement de marques pour motifs absolus, ce qui représente un taux de rejet de 5% de l'ensemble des demandes examinées en 2017 : enregistrant une augmentation de 1% par rapport à l'année 2016.

427 demandes dont le rejet est total, ce qui représente 55% du total des rejets. Tandis que les demandes dont le rejet est partiel représentent 45% du total des rejets : soit 348 demandes. Il est à préciser que le rejet partiel concerne la limitation de la liste des produits et services désignés.

### B. Les rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales

	Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	713	318	395
2016	455	166	289

Durant l'année 2017, le nombre des rejets portant sur les demandes nationales, déposées directement à l'OMPIC, a atteint 713, représentant ainsi 92% du total des rejets, dont 395 rejets à l'égard de tous les produits et services désignés et 318 à l'égard d'une partie des produits et services.

Les motifs de rejet qui sont le plus souvent invoqués sont l'absence de caractère distinctif, ainsi que l'ordre public et les bonnes mœurs.

Concernant les observations reçues des déposants suite à ces rejets émis, elles sont de 53 observations.

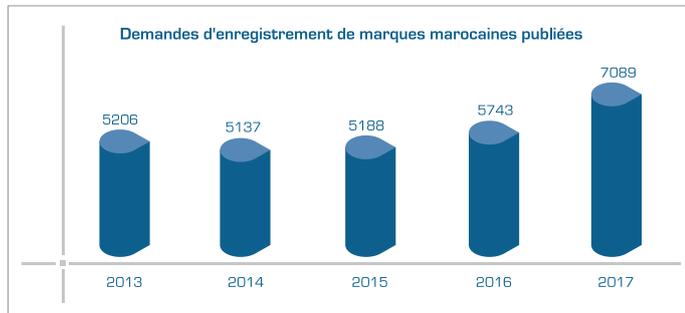
### C. Les refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc

	Nombre de refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc	Nombre de rejets partiels	Nombre de rejets totaux
2017	62	30	32
2016	68	18	50

Concernant les refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc, ils sont 62 répartis comme suit : 32 refus totaux et 30 refus partiels.

Le motif de rejet qui est le plus souvent invoqué est la tromperie conformément à l'article 135 de la loi 23-13. En 2017, trois observations ont été reçues par des déposants suite aux rejets émis.

### 3. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES



En 2017, une croissance de 23% est observée pour les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées : passant de 5743 en 2016 à 7089 demandes publiées en 2017. Il est à rappeler que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques

régulièrement déposées et n'ayant pas fait l'objet de rejet pour motifs absolus. La publication du catalogue officiel des marques se fait deux fois par mois<sup>(3)</sup>.

### 4. ENREGISTREMENT DE MARQUES

#### A. Enregistrement de marques d'origine marocaine

Année	Marques marocaines enregistrées
2013	5117
2014	4859
2015	5843
2016	6039
2017	6587

Les marques d'origine marocaine enregistrées ont connu une hausse de 9% : passant de 6039 en 2016 à 6587 marques enregistrées en 2017.

#### B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines enregistrées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA enregistrées 2017	Part en 2017	Marques MA enregistrées 2016	2017/2016
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	1230	11,1%	1031	19,3%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	1159	10,5%	908	27,6%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	1143	10,3%	883	29,4%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	800	7,2%	756	5,8%
29	V viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	744	6,7%	597	24,6%
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	726	6,5%	724	0,3%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	565	5,1%	561	0,7%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	478	4,3%	416	14,9%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	476	4,3%	369	29,0%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	471	4,2%	407	15,7%

Le top 10 des classes désignées par les marques marocaines enregistrées en 2017 sont presque les mêmes qu'en 2016, sauf pour la classe 43 (Services de restauration et hébergement temporaire) qui ne fait plus partie du top 10 au profit de la classe 25 (Vêtements, chaussures, chapellerie) qui rejoint le top 10 en 2017.

#### C. Le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine (MA) enregistrées

Au cours de l'année 2017, le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine enregistrées est de 15.194 classes, pour 6587 marques marocaines enregistrées. La moyenne des classes figurant dans une marque enregistrée est de 2 classes.

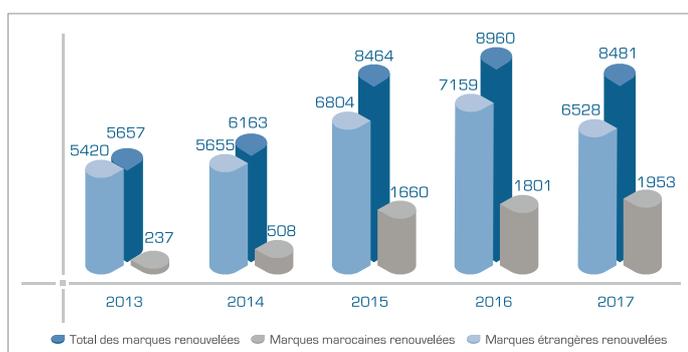
Année	Nombre de classes figurant dans les marques MA enregistrées
2013	11707
2014	11465
2015	13465
2016	12933
2017	15194

<sup>(3)</sup> Les catalogues officiels sont disponibles sur le site de l'OMPIC : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>

## 5. RENOUELEMENTS

### A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		Total marques étrangères renouvelées
			Voie nationale	Voie internationale	
2013	5657	237	538	4882	5420
2014	6163	508	612	5043	5655
2015	8464	1660	1415	5389	6804
2016	8960	1801	1578	5581	7159
2017	8481	1953	1657	4871	6528



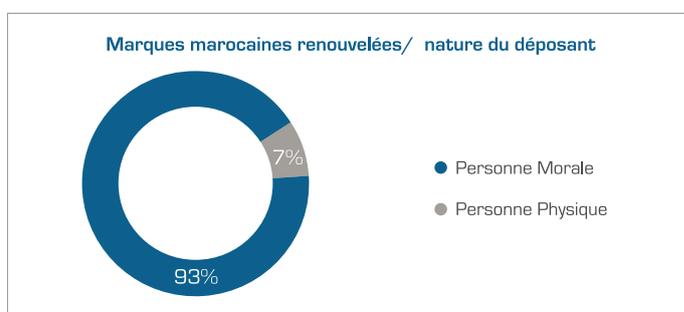
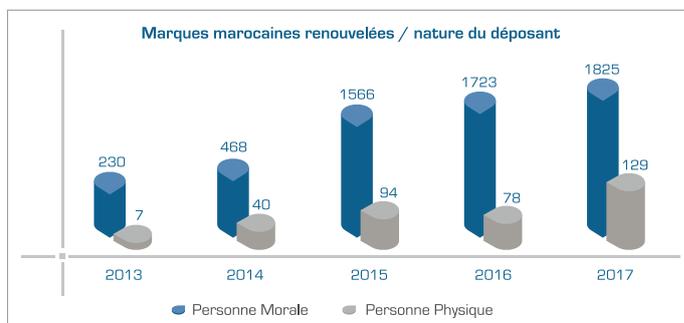
Le nombre total des marques renouvelées a atteint 8481 en 2017 contre 8960 marques en 2016, soit une baisse de 5%.

En se référant à l'origine des marques, il a été constaté que le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a connu une augmentation de 8%, en passant de 1801 en 2016 à 1953 marques en 2017. Il est à noter que les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 23 % du total des marques renouvelées.

Concernant les marques d'origine étrangère renouvelées (voie nationale+ voie internationale), elles ont connu une baisse de 9 % en passant de 7159 en 2016 à 6528 en 2017.

En 2017, 4871 marques internationales désignant le Maroc ont été renouvelées (via le système de Madrid) contre 5581 marques en 2016, soit une baisse de 13%.

### B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant



Au cours de l'année 2017, 93% des marques marocaines renouvelées concernent des demandes effectuées par les personnes morales. Celles-ci ont enregistré une évolution de 6%, en passant de 1723 en 2016 à 1825 marques renouvelées en 2017.

Tandis que la part des marques marocaines renouvelées, dont les déposants sont des personnes physiques, a évolué de 3% par rapport à l'année 2016.

### C. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe

Type de signe	2017	2016
Signe dénomiatif	1132	1027
Signe figuratif	804	722
Signe mixte	17	25

## D. Les dix premières classes dans les marques marocaines renouvelées

Le top 10 des classes dans les marques marocaines renouvelées est le suivant :

Code Class. Nice	Intitulé de Classe	Marques MA renouvelées 2017	Part en 2017	Marques MA renouvelées 2016	Part en 2016	2017/2016
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	567	15%	487	15%	16%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	459	12%	355	11%	29%
32	Eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; Bières	309	8%	181	6%	71%
36	Assurances ; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	305	8%	198	6%	54%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	296	8%	276	9%	7%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	246	6%	169	5%	46%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	222	6%	251	8%	-12%
31	Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes;	210	5%	168	5%	25%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	206	5%	186	6%	11%
38	Télécommunications.	199	5%	252	8%	-21%

Les classes qui ont connu les plus importantes évolutions sont : la classe 32 du secteur « Eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool,... » avec une augmentation significative de 71% par rapport à l'année 2016, la classe 36 des « affaires financières et immobilières » avec une importante hausse de 54%, la classe 5 du « Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires... » avec une importante évolution de 46%.

## E. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées

En 2017, le nombre de classes dans les marques marocaines renouvelées est de 6237 classes pour 1953 marques marocaines renouvelées, soit une moyenne de 3 classes par marque renouvelée.

	Nombre de classes figurant dans les marques MA renouvelées
2013	645
2014	1188
2015	3648
2016	4628
2017	6237

## 6. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE)

### A. Demandes d'enregistrement de marques internationales

	2013	2014	2015	2016	2017
Demandes d'enregistrement internationales	44	76	89	102	111

En 2017, les demandes d'enregistrement à l'international (Maroc pays d'origine) ont évolué de 9% par rapport à l'année 2016. Elles ont atteint 111 contre 102 demandes en 2016.

L'OMPIC a reçu 12 désignations postérieures durant l'année 2017. La désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection, sur la base d'une première demande internationale, dans d'autres Etats membres du système de Madrid, qui n'ont pas été désignés dans la demande initiale.

Concernant les pays les plus désignés au niveau des demandes d'enregistrement international d'origine marocaine, ils sont principalement: l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Union Européenne, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte, la France et les Etats Unis d'Amérique.

### B. Renouvellements

	2013	2014	2015	2016	2017
Renouvellement	60	46	56	59	44

Durant l'année 2017, 44 demandes de renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont été effectuées en 2017 contre 59 en 2016.

## II. OPPOSITIONS

### 1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS



L'OMPIC a reçu durant l'année 2017, 1480 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 1033 en 2016, soit une augmentation de 43% par rapport à l'année dernière.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement de marques (14.141 demandes) reçues par l'Office au cours de l'année 2017 est de 10%, soit une augmentation de 2% par rapport à 2016.

### 2. ANALYSE DES OPPOSITIONS PAR PARTIE À L'OPPOSITION

#### A. Demandes de marques objets d'oppositions

Durant l'année 2017, 1433 demandes d'oppositions ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 986 en 2016. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 97% des demandes objet d'oppositions contre 95% en 2016.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 47 demandes ont fait l'objet d'oppositions en 2017. Ce nombre reste inchangé par rapport à celui présenté l'année dernière, soit 3% des demandes objet d'oppositions.

#### B. Nature du droit antérieur

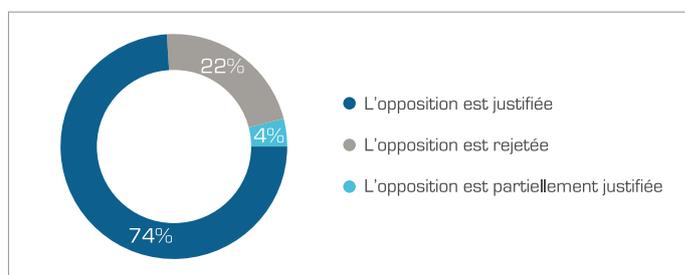
Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 1045 en 2017, contre 682 en 2016. Elles constituent 71% de l'ensemble des oppositions reçues en 2017.

Par ailleurs, le nombre d'oppositions dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition, enregistré au cours de l'année 2017 est 368 contre 296 en 2016. Elles constituent 25 % de l'ensemble des oppositions.

Le nombre d'oppositions déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant, est de 67 en 2017. Elles constituent 4% de l'ensemble des oppositions reçues.

### C. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2017, l'OMPIC a rendu 739 décisions contre 620 en 2016. Les décisions justifiant les oppositions représentent 74% de l'ensemble des décisions rendues, 22% des décisions ont rejeté les oppositions tandis que 4% des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).

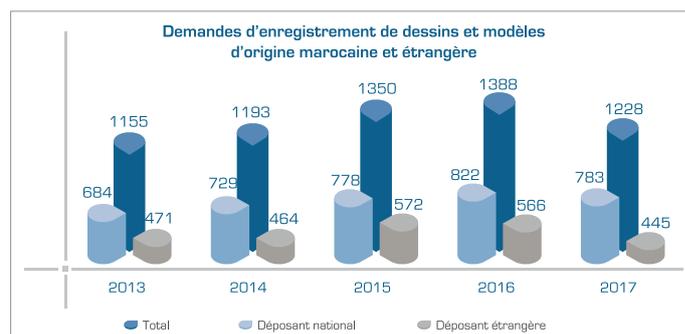


## III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

### 1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

#### A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

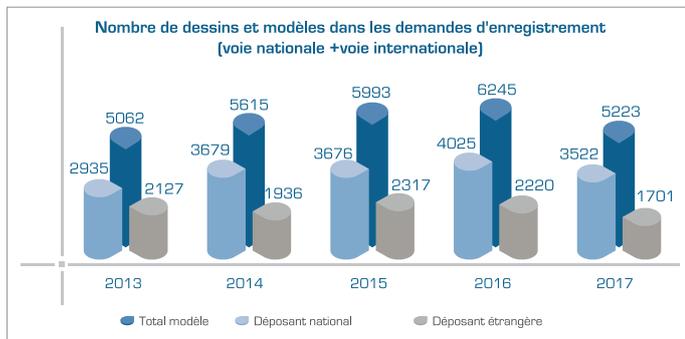
Année	Total	Déposant national	Déposant étranger voie nationale	Déposant étranger voie internationale	Déposant étranger
2013	1155	684	41	430	471
2014	1193	729	54	410	464
2015	1350	778	78	494	572
2016	1388	822	155	411	566
2017	1228	783	85	360	445



1228 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels ont été enregistrées auprès de l'OMPIC au titre de l'année 2017, dont 783 sont d'origine marocaine et 445 sont d'origine étrangère (85 par voie nationale et 360 par voie internationale).

Sur les 445 demandes étrangères, 360 demandes ont été déposées selon le système de la Haye<sup>(4)</sup> soit un taux de 81%.

### B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement (voie nationale +voie internationale)



Le nombre de dessins et modèles industriels enregistrés en 2017 a atteint 5223 dessins et modèles, soit une baisse de 16% par rapport à l'année 2016. La grande part a été enregistrée dans les demandes déposées par voie nationale (3522 dessins et modèles).

### C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Personne Morale	590	638	688	707	658	-6,9%
Personne Physique	94	91	90	115	125	8,7%
<b>Total</b>	<b>684</b>	<b>729</b>	<b>778</b>	<b>822</b>	<b>783</b>	<b>-4,7%</b>

En ce qui concerne les demandes d'origine marocaine, 84% de ces demandes ont été déposées par des personnes morales avec un total de 658 demandes contre 125 demandes déposées par les personnes physiques.

Il importe de signaler que le nombre de demandes déposées par les personnes physiques en 2017 a connu une évolution de 8.7% avec 125 demandes contre 115 en 2016.

<sup>(4)</sup> Système de la Haye : Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet de faire enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles sur plus de 66 territoires moyennant le dépôt d'une seule demande internationale.

<sup>(5)</sup> La classification de Locarno est une classification destinée aux secteurs des dessins et modèles industriels. Elle est fondée sur un traité multilatéral administré par l'OMPI, qui a été conclu en 1968 et s'intitule Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

### D. Les dix premières classes de la classification de Locarno<sup>(5)</sup> les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

Classe de Locarno	Intitulé	2017	2016	Variation 2017/2016
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	234	280	-16,4%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	82	56	46,4%
11	Objets d'ornement	53	69	-23,2%
6	Ameublement	49	40	22,5%
2	Articles d'habillement et mercerie	46	51	-9,8%
25	Constructions et éléments de construction	45	85	-47,1%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	39	46	-15,2%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	36	45	-20,0%
26	Appareils d'éclairage	24	29	-17,2%
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	23	19	21,1%

La classe 9 est toujours en tête avec 234 demandes suivie de la classe 7 avec 82 demandes. La classe 11 est toujours 3<sup>ème</sup> avec 53 demandes. La classe 2 « Articles D'habillement Et Mercerie » a rejoint le top 10 des classes en 5<sup>ème</sup> position avec 46 demandes. La classe 6 passe de la 8<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> position.

### E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

	2017	2016	2017/2016
Casablanca-Settat	641	710	-9,7%
Directinfo	149	169	-11,8%
Fès-Meknès	44	48	-8,3%
Rabat-Salé-Kenitra	23	22	4,5%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10	19	-47,4%
Souss-Massa	7	4	75,0%
Marrakech-Safi	4	0	-
L'Oriental	3	0	-
Béni Mellal-Khénifra	0	1	-100,0%
Drâa-Tafilalet	0	1	-100,0%
Laâyoune-Sakia El Hamra	0	5	-100,0%

En 2017, la région Casablanca-Settat reste toujours en tête du classement de la répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels par lieu de dépôt et affiche un total de 641 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels contre 710 en 2016, soit une baisse de 9.7%.

Les dépôts effectués en ligne à travers la plateforme Directinfo<sup>(6)</sup> ont passé de 169 demandes déposées en 2016 à 149 en 2017.

## 2. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

### A. Evolution des publications des dessins et modèles industriels (voie nationale)

	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Déposant national	644	736	696	-5,4%
Déposant étranger	62	58	154	165,5%
<b>Total</b>	<b>706</b>	<b>794</b>	<b>850</b>	<b>7,1%</b>

Durant l'année 2017, l'OMPIC a publié 850 demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels contre 794 en 2016 et 706 en 2015, soit une augmentation de 7% et de 20% respectivement.

La classe 9 « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » est en tête avec presque 27% des demandes publiées, suivie en 2<sup>ème</sup> position de la classe 7 « Articles de ménage non compris dans d'autres classes » et en 3<sup>ème</sup> position de la classe 25 « Constructions et éléments de construction ».

A noter que la publication est une opération qui se fait mensuellement (premier jeudi de chaque mois) dans le catalogue officiel des dessins et modèles industriels sur le site de l'OMPIC <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi>.

### B. Ajournement de la publication

L'OMPIC a reçu 5 demandes d'ajournement de la publication courant l'année 2017. 2 demandes ont été publiées suite à l'écoulement du délai d'ajournement ne dépassant pas les 6 mois. Les trois demandes restantes seront publiées au cours de l'année 2018.

<sup>(6)</sup> Directinfo est l'ensemble des services en ligne que l'OMPIC a mis en place afin de faciliter les formalités de dépôts ainsi que l'accès à l'information financière et légale ([www.directinfo.ma](http://www.directinfo.ma)).

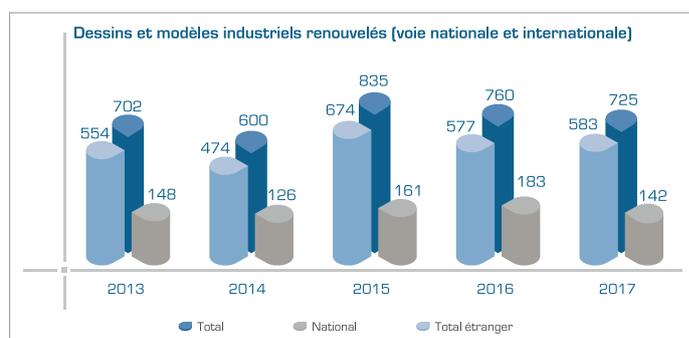
## 3. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Durant 2017, l'OMPIC a émis 26 décisions de rejets de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels dont 15 décisions portent sur une partie des dessins et modèles. 84% de ces rejets ont comme motif la non satisfaction des exigences de l'article 113 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. A noter que le reste des dessins et modèles industriels, objet des demandes d'enregistrement rejetées partiellement, et qui sont admis à l'enregistrement sont publiés après écoulement du délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision du rejet.

## 4. RENOUVELLEMENTS

### A. Dessins et modèles industriels renouvelés (voie nationale et internationale)

Année	Total	National	Etranger voie nationale	Etranger voie internationale	Total étranger
2013	702	148	36	518	554
2014	600	126	39	435	474
2015	835	161	41	633	674
2016	760	183	32	545	577
2017	725	142	55	528	583



En 2017, le nombre total des dessins et modèles industriels renouvelés a atteint 725 contre 760 par rapport à l'année 2016, soit une légère baisse de 4,6%.

Selon l'origine des dessins et modèles renouvelés, ceux d'origine marocaine ont connus également une baisse de 22,4% en passant de 183 en 2016 à 142 en 2017. Quant aux demandes de renouvellement d'origine étrangère (voie nationale + voie étrangère) elles représentent presque 81% du total des renouvellements enregistrés.

## B. Les dix premières classes de la classification de Locarno figurant dans les dessins et modèles renouvelés (d'origine marocaine)

Classe de Locarno	Intitulé	2017	2016
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	45	57
13	Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	11	16
25	Constructions et éléments de construction	11	15
1	Produits alimentaires	8	25
26	Appareils d'éclairage	7	1
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	5	3
8	Outils et quincaillerie	4	5
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	3	7
23	Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides	3	5
27	Tabacs et articles pour fumeurs	3	0

Les classes les plus marquantes dans les renouvellements enregistrés durant l'année 2017 sont : classe 9 « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » avec 45 demandes, la classe 13 « Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique » et la classe 25 « Constructions et éléments de construction » avec 11 demandes chacune passant successivement de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> position à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position.

Deux nouvelles classes rejoignent la liste des top 10, il s'agit de la classe 7 « Articles de ménage non compris dans d'autres classes » en 6<sup>ème</sup> position et la classe 27 « Tabacs et articles pour fumeurs ».

## 5. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES

### A. Maroc pays d'origine

	2013	2014	2015	2016	2017
Demands d'enregistrement internationales	1	4	3	5	3
Nombre de modèle	1	8	10	15	6
Renouvellement	6	2	5	3	2

Trois demandes d'enregistrement internationales dont le Maroc est pays d'origine ont été déposées en 2017 contre 5 en 2016. En ce qui concerne les demandes de renouvellements internationaux, l'OMPIC a reçu 2 demandes contre 3 en 2016.

## B. Classement du Maroc dans les Top 10 des pays désignés dans les demandes d'enregistrement international selon le système de la Haye

	2013	2014	2015	2016	2017
Union européenne	2099	2203	3050	4088	3307
États-Unis d'Amérique	0	0	959	2198	1874
Suisse	1934	1857	1872	1972	1777
Turquie	1339	1268	1322	1381	1138
Japon	0	0	576	1122	1035
République de Corée	0	276	886	990	817
Norvège	785	750	861	843	788
Singapour	743	731	778	868	788
Ukraine	699	606	658	648	526
Maroc	430	410	494	411	336

Durant l'année 2017, le Maroc a pu conserver sa place dans le Top 10 des pays désignés dans les demandes d'enregistrement international selon le système de la Haye, et ce malgré la baisse enregistrée avec 336 désignations en 2017 contre 411 en 2016.

## IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

L'année 2017 a connu l'inscription de 7 indications géographiques (I.G.) au registre national des indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC ramenant ainsi le nombre total de 36 IG et AO en 2016 à 43 en 2017. Il s'agit des I.G. suivantes :

- l'I.G « Henné de Fom Zguid »;
- l'I.G. « Cumin Beldi de Rhamna »;
- l'I.G. « Amandes d'Amellago - Assoul »;
- l'I.G. « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima »;
- l'I.G. « Amande d'Aknoul »;
- l'I.G. « Huile d'Olive de Séfrou »;
- l'I.G. « Lait de Chamelle du Sahara ».

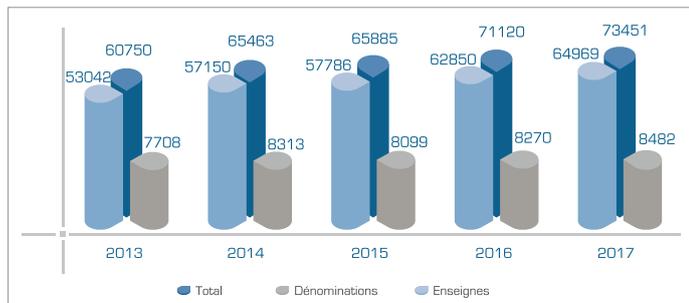
Il est à noter que cinq autres IG ont été examinées par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ) dont l'OMPIC est membre. Ces IG reconnues sont les suivantes :

- L'Indication Géographique « Dattes Outoukdime de Toudgha Tinghir »;
- L'Indication Géographique « Miel de Zendaz du Massif Bouiblanc »;
- L'Indication Géographique « Miel de Thym de Souss-Massa »;
- L'Indication Géographique « Huile d'Olive d'Ait Attab »;
- L'Indication Géographique « Huile d'olive de Zerhoune ».

**Sept autres IG sont en cours d'examen par la CNSDOQ.**

## V. NOMS COMMERCIAUX

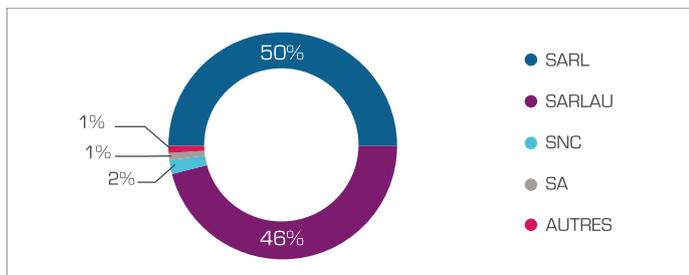
### 1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE



En 2017, l'OMPIC a délivré 73.451 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises, soit une augmentation avoisinant les 3% par rapport à 2016.

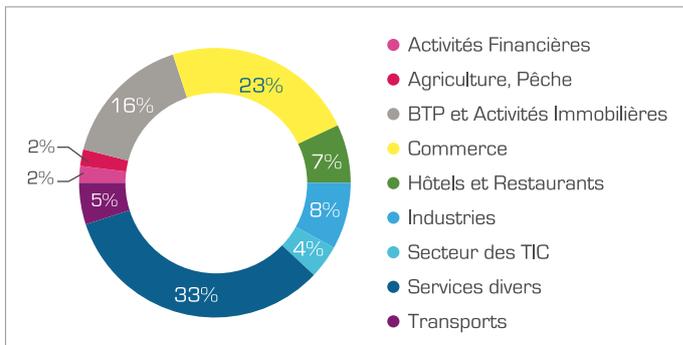
La domination des personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, elles constituent 88% des intentions de création contre 12% pour les enseignes. Il est à noter que les dénominations ont enregistré une augmentation de 3% par rapport à l'année dernière.

### 2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE



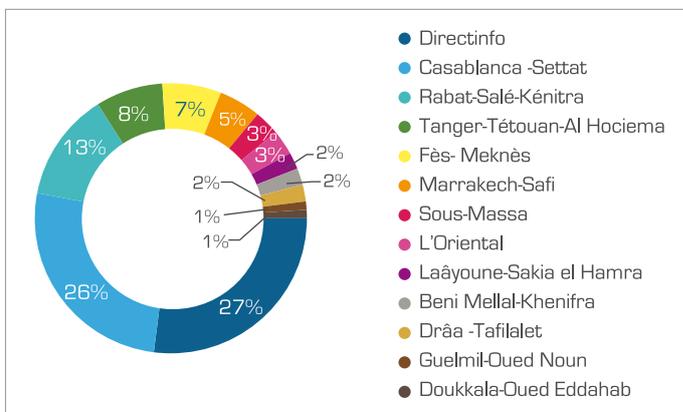
Les formes juridiques les plus sollicitées par les demandeurs des noms commerciaux restent la SARL et la SARLAU qui représentent respectivement 50% et 46% du total des intentions de création des sociétés commerciales. La SA ne représente que 1% du total des intentions de création.

### 3. RÉPARTITION SECTORIELLE



En 2017, trois secteurs concernent 72% des intentions de création d'entreprises, il s'agit des services, du commerce et du BTP avec des parts respectives de 33%, 23% et 16%. Quant au secteur de l'industrie, il a enregistré une progression de 2% par rapport à l'année dernière et représente 8% de l'ensemble des intentions de création.

### 4. RÉPARTITION RÉGIONALE / LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES



La répartition régionale relative au lieu de dépôt des demandes de noms commerciaux confirme, la prédominance de la région de Casablanca-Settat avec une part de 26%, suivie de la région Rabat-Salé-Kenitra, avec une part de 13%. Les demandes émanant des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Fès- Meknès ont enregistré, quant à elles, des parts respectives de 8% et 7%.

Concernant les dépôts en ligne des noms commerciaux, ils représentent 27% de l'ensemble des dépôts enregistrés en 2017, réalisant une hausse de 26% par rapport à l'année dernière, passant de 15750 demandes en 2016 à 19866 en 2017.

En 2017, l'OMPIC a reçu 576 réclamations, avec un délai moyen de traitement et de réponse d'un jour ouvrable.



REGISTRE CENTRAL  
DU COMMERCE

4

# REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

## I. PERSONNES MORALES

### 1. ÉVOLUTION DES CRÉATIONS



Le nombre de sociétés (PM) créées en 2017 a augmenté de 2,4 % par rapport à la même période de 2016 : 41.104 entreprises (PM) créées en 2017 contre 40.131 en 2016.

### 2. RÉPARTITION RÉGIONALE

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre du commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions qui attirent le plus de création d'entreprises avec une part de 36,5 % de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (15,3%), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (10,8%) et Marrakech-Safi 10,4%).

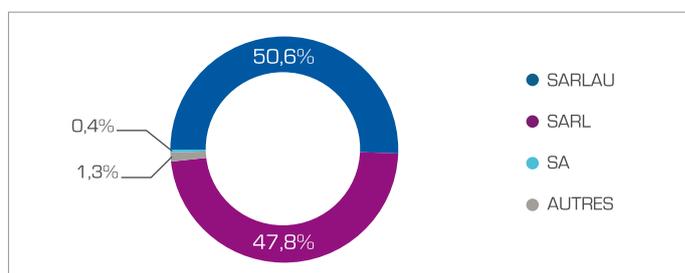
En termes d'évolution, il y a lieu de signaler les variations positives enregistrées notamment au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun avec +37,7% et la région Drâa-Tafilalet avec +11,3%, ainsi que la région de Souss-Massa (+6,8%) et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (+6%).

	2013	2014	2015	2016	2017
Casablanca-Settat	12850	13504	13757	14783	14997
Rabat-Salé-Kénitra	5305	5457	5896	6061	6277
Tanger-Tetouan-Al Hoceïma	3591	3844	3689	4191	4441
Marrakech-Safi	3468	3660	3830	4238	4290
Fés-Meknès	2610	2669	2761	2924	2940
Souss-Massa	1936	2106	2215	2381	2544

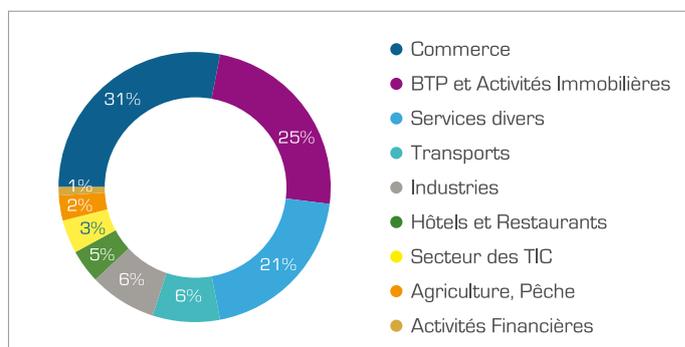
L'Oriental	1373	1440	1362	1503	1543
Laâyoune-Sakia El Hamra	773	754	999	1248	1091
Béni Mellal-Khénifra	929	831	859	865	914
Drâa-Tafilalet	755	767	636	760	846
Dakhla-Oued Ed-Dahab	323	495	562	854	773
Guelmim-Oued Noun	250	230	259	323	448

### 3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2017 montre la prédominance des SARLAU (50,6%) et des SARL (47,8%). Il est à noter que la SA ne représente que 0,4% du nombre total des entreprises créées.



### 4. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises nouvellement créées en 2017, enregistrant à lui seul plus de 31 % du total des immatriculations, avec une augmentation de 7%, suivi par le secteur du « BTP et activités Immobilières » avec une part de 25 %.

Quant au secteur du « Services divers » qui vient en 3<sup>ème</sup> position, il a connu une augmentation de 5% pour atteindre 21%.

## 5. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 49.178 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce concernant les personnes morales en 2017 contre 46.503 pour la même période de l'année 2016 soit une évolution de 5,8%.

## 6. RADIATIONS

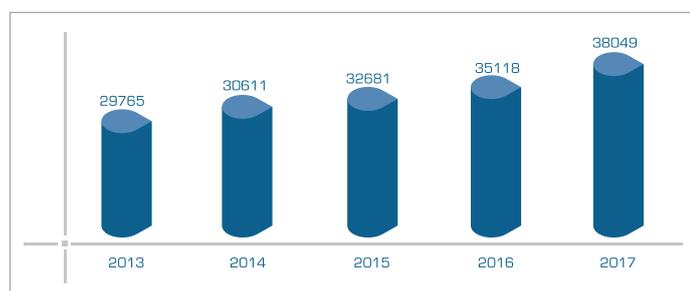
	2016	2017	Variation 2017/2016
Entreprises entrées en phase de dissolution	7269	7328	0,8%
Entreprises radiées	5195	5726	10,2%

En ce qui concerne les radiations des entreprises, l'année 2017 a connu la radiation de 5.726 sociétés, soit une augmentation de 10% par rapport à 2016.

7.328 entreprises sont entrées en phase de dissolution en 2017.

## II. PERSONNES PHYSIQUES

### 1. EVOLUTION DES CRÉATIONS



En 2017, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a connu une évolution de +8% par rapport à la même période de l'année 2016, soit 38.049 créations contre 35.118 en 2016.

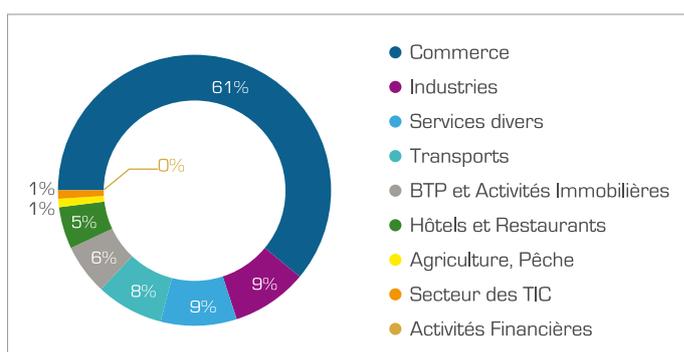
## 2. RÉPARTITION RÉGIONALE

	2013	2014	2015	2016	2017
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4791	4813	5404	6127	8062
L'Oriental	4818	3522	4308	6332	6031
Casablanca-Settat	3224	4543	4185	4105	4067
Fés-Meknès	3330	3530	3301	3409	3897
Rabat-Salé-Kénitra	3782	3976	3875	3668	3817
Marrakech-Safi	2801	2845	2661	2583	2796
Laâyoune-Sakia El Hamra	1521	1634	2289	2360	2590
Souss-Massa	2226	2283	2281	2373	2527
Béni Mella-Khénifra	1573	1720	1631	1496	1662
Drâa-Tafilalet	871	833	934	981	1046
Guelmim-Oued Noun	373	512	1312	1183	963
Dakhla-Oued Ed-Dahab	455	400	500	501	591

La part de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête (22%), enregistrant 8062 nouvelles immatriculations des personnes physiques en 2017. En effet, cette région a enregistré une très forte augmentation en 2017 : +32% par rapport à 2016.

Quant à la région de l'Oriental, elle occupe la seconde position avec une part de 16%. Tandis que la région de Casablanca-Settat se positionne en 3<sup>ème</sup> place.

## 3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du «Commerce» occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées en 2017, avec une part de 61 % du total des immatriculations, malgré une légère diminution de 3%. En deuxième position, on trouve les secteurs du «BTP et activités Immobilières» et «Services divers» avec des part respectives de 9 %.

Quant au secteur du « Transports » qui vient en 4<sup>ème</sup> position avec une part de 8%, il a connu une diminution de 2%.

#### 4. MODIFICATIONS

20.421 inscriptions modificatives ont concerné les personnes physiques immatriculées au registre de commerce pendant l'année 2017, enregistrant ainsi une légère diminution de -1% par rapport à l'année précédente 2016 (20.631).

### III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2017 plus de 279.680 documents (Statuts, PVs, modèles de création et de modification) relatifs aux inscriptions effectuées en 2017. En outre, plus de 166.626 états de synthèse relatifs à l'exercice 2016 ont été centralisés par l'OMPIC au cours de cette année et ont été mis en ligne à partir de septembre 2017 via le portail [www.directinfo.ma](http://www.directinfo.ma).

### IV. DÉPÔT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de dépôts des états de synthèse	126 885	133 858	146 458	157 666	166 626

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC est en évolution. Cette activité a enregistré une augmentation de 7,6% par rapport à 2016 : passant de 157.666 dépôts pour l'exercice 2015 à 166.626 pour l'exercice 2016.



**ACTIVITES DE  
DEVELOPPEMENT,  
DE FORMATION ET DE  
SERVICES D'INFORMATION**

**5**

# ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

## I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

### 1. SERVICES EN LIGNE

#### A. Nouvelle plateforme <https://www.directinfo.ma>

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation visant à développer et améliorer ses e-services pour répondre aux besoins de ses clients, l'OMPIC a lancé en fin novembre 2017 une nouvelle version de sa plateforme électronique Directinfo. Cette nouvelle plateforme s'appuie sur une nouvelle gamme de fonctionnalités, pensées pour assurer aux utilisateurs plus de simplicité, de rapidité et d'interactivité dans l'utilisation des services de l'Office. La nouvelle plateforme offre tous les services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce (bilans, statuts juridiques, procès-verbaux, rapport du commissaire aux comptes, fiches légales et financières et ratios financiers).

Parmi les nouveautés également, figure un service de veille sur les entreprises qui permet au client d'être averti dès réception par l'OMPIC de documents juridiques concernant l'entreprise objet du service de veille (PV, statuts, RACC, états de synthèses).

#### B. Indicateurs clés

Au cours de l'année 2017, l'OMPIC a enregistré plus de 82 000 opérations effectuées en ligne contre 71 196 en 2016, soit un taux d'évolution de 16%. L'évolution du nombre de transactions enregistrées se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2017/ 2016
Nombre de transactions	48 357	60 221	65 853	71 196	82 839	16%

Cette évolution est de l'ordre de 73% en ce qui concerne les statistiques globales d'utilisation de cette plateforme calculées sur la base du nombre de visites et qui ont atteint 741.986 visites en 2017 contre 428.134 en 2016.

#### C. Services E-démarche sur DirectOMPIC

Les services E-démarche correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir : demandes de Certificats

Négatifs, dépôt et renouvellement en ligne des Marques, Dessins et Modèles Industriels, paiement des annuités des Brevets d'invention, e-datage. Ces services sont accessibles via le lien [www.directompic.ma](http://www.directompic.ma).

	CN	Marque	DMI	Brevets d'Invention	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	E-datage
2013	4947	1743	20	*	47	*	*
2014	9991	2268	42	*	257	5	*
2015	13578	2552	136	46	1452	57	*
2016	16974	2921	167	115	1939	41	10
2017	21856	3819	151	100	2110	81	30
2017/2016	29%	31%	-10%	-13%	9%	98%	200%

Les plus importantes variations relatives à la protection de la propriété industrielle et aux demandes de certificats négatifs au cours de l'année 2017 par rapport à l'année 2016 sont :

- E-datage : +200%
- Renouvellement de Dessins et Modèles Industriels : +98%
- Dépôt de marque : +31%
- Demandes de certificats négatifs : +29%
- Renouvellements de marques : +9%

#### D. E-commerce sur Directinfo

Les services E-commerce correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien [www.directinfo.ma](http://www.directinfo.ma).

	Consultations des informations légales sur les entreprises	Bilans & RACC & Fiche financière	Statuts & PVs
2013	6812	31225	3241
2014	3290	38558	4372
2015	2829	38190	4719
2016	2697	37210	6602
2017	3406	37411	9313
2017/2016	26%	1%	41%

L'année 2017 a été marquée par une croissance de 26% des demandes de consultation des informations légales sur les entreprises après la baisse enregistrée depuis l'année 2014 et qui avait coïncidé avec la fourniture de plusieurs services d'informations légales à titre gratuit. Cette augmentation peut s'expliquer par le lancement de nouveaux services qui semblent répondre aux besoins des clients.

La consultation des actes juridiques (statuts et Procès-verbaux) a connu également une augmentation importante de 41%. Toutefois, le service relatif aux documents et informations a connu une timide augmentation de 1% par rapport à l'année 2016 avec un volume d'opérations de 37.411 alors que le nombre de bilans centralisés par l'OMPIC et disponibles via cette plateforme dépasse pour l'exercice 2016 166.000 bilans.

## 2. ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE MAROCAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)

L'année 2017 a connu l'organisation de la suite des modules relatifs à la deuxième édition du Certificat d'Animateur Propriété Industrielle (CAPI 2016-2017), à savoir quatre modules en présentiel relatifs aux options Branding et Technologie. Après les évaluations finales, 14 candidats ont été admis en option Branding, soit 82% et 7 candidats en option technologie, soit 100%.

L'année 2017 a aussi connu le lancement de la troisième édition du CAPI 2017-2018 en collaboration avec ses partenaires (INPI et OMPI) en prévoyant en parallèle avec les options Branding et Technologie une troisième option « IP Office » destinée aux représentants des offices de la propriété industrielle des pays étrangers.



Promotion CAPI 2017-2018

Cette troisième édition, a été marquée par l'inscription de 23 candidats dont 8 marocains (4 grandes entreprises, 1 PME, 3 représentants des universités et 4 représentants de l'OMPIC) et 11 représentants de pays africains (Tunisie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Algérie, Rwanda, République centrafricaine RCA, Djibouti, Mauritanie).

Par ailleurs, une formation de deux semaines sur les marques a été programmée en collaboration avec l'OMPI et l'INPI au profit des représentants des offices de la propriété industrielle de pays étrangers ainsi que des représentants des délégations de commerce et de l'industrie et des centres régionaux d'investissement et de représentants de l'OMPIC.

D'autres formations ont été organisées au cours de l'année 2017, à savoir des formations d'initiation sur la propriété industrielle au profit de 60 étudiants de l'école Art Com de Casablanca et Rabat et de 40 étudiants de l'ISCAE, une formation sur le système des brevets d'invention au profit de 15 chercheurs universitaires dans le cadre du projet « Innova Project » lancé par le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique et deux formations sur les signes distinctifs au profit de 24 entreprises marocaines.

#### ◆ Formation en ligne :

La plateforme e-Learning a enregistré 168.019 visites au cours de l'année 2017. L'AMAPIC a délivré 265 certificats relatifs aux modules disponibles sur la plateforme e-Learning, répartis comme suit :

- 23% portent sur le module « Notions de base sur la propriété intellectuelle »;
- 21% concernent le module « Notions de base sur les marques »;
- 12% portent sur « Brevets d'invention : notions de base »;
- 11% représentent le module « Dessins et modèles industriels »;
- 5% concernent le module « Information en matière de brevets d'invention »;
- 6% « Importance de la propriété Industrielle pour les entreprises ».

Quant à la répartition par statut des personnes ayant obtenu ces certificats, 36% sont des étudiants, 10% sont des fonctionnaires et 8 % des employés.

Egalement, il est à signaler que les bénéficiaires de ces certificats sont issus des régions suivantes :

- Casablanca-Settat : 100 certificats;
- Marrakech-Safi : 11 certificats;
- Rabat-Salé-Kenitra : 34 certificats;
- Fès - Meknès : 5 certificats;
- Souss-Massa : 1 certificat.

#### ◆ Master PI :

L'année 2017 a connu le lancement de deux masters. Le premier sur « le droit de la propriété intellectuelle » en collaboration avec la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales et l'Université Hassan Premier de Settat et le deuxième portant sur « l'ingénierie et management de l'innovation technologique » avec la faculté des sciences Ben Msik et l'université Hassan II de Casablanca.

#### ◆ Autres actions de formation :

- Participation de l'OMPIC à une journée d'étude ayant pour objet « Cent ans de droit de propriété industrielle au Maroc. Quelle évolution ? ». Cette journée avait pour objectif de faire un bilan et un état des lieux de cette évolution du droit marocain de la propriété industrielle, étalée sur cent ans de 1916 à 2016;

- Participation de l'OMPIC à une conférence internationale « Aux deux bords de la Route de la Soie: le Maroc et la Chine » Sous le thème « Le Rapprochement Culturel : Levier pour le Renforcement de Partenariats Economiques » organisée par L'Université Hassan II de Casablanca, l'Institut Confucius et l'Université des Études Internationales de Shanghai;
- Organisation d'un atelier de formation sur le système des brevets d'invention au profit des étudiants et doctorants de l'Université Mohammed 5 de Rabat;
- Organisation d'un atelier de formation sur la propriété industrielle et le système des brevets d'invention au profit des doctorants et professeurs de l'Institut Agronomique et Vétérinaire;
- Accueil de stagiaires de la Côte d'Ivoire et du Niger étudiants en Master à l'université Mundiapolis.

### 3. CENTRES DE SERVICES

Les centres de services de propriété industrielle et commerciale ouverts auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services constituent des interfaces de l'OMPIC qui permettent d'offrir aux adhérents de ces chambres, des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale.

Durant l'année 2017, 234 demandes de marque et 2376 demandes de certificat négatif ont été déposées auprès des centres de services opérationnels dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, L'Oriental, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. La répartition de cette activité se présente comme suit :

- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca-Settat: 130 demandes de marque, 1090 demandes de certificat négatif;
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Rabat-Salé-Kenitra: 11 demandes de marque, 235 demandes de certificat négatif;
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de l'Oriental: 6 demandes de marque, 497 demandes de certificat négatif;
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Guelmim-Oued Noun: 1 demande de marque, 488 demandes de certificat négatif;
- La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Laâyoune-Sakia El Hamra: 3 demandes de marque, 15 demandes de certificat négatif;
- La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 83 demandes de marque, 51 demandes de certificat négatif.

## II. COOPERATION INTERNATIONALE

L'OMPIC a poursuivi, durant l'année 2017, le développement des programmes de coopération internationale et a particulièrement renforcé les activités menées dans le cadre de la coopération sud-sud. Ces activités se sont principalement articulées autour de visites d'études et d'échanges ainsi que des activités de formation et de promotion.

Parmi les visites d'études organisées :

- Du 19 au 21 Avril 2017, en faveur d'une délégation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). L'objectif est de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de valorisation de l'invention et la promotion de l'innovation.
- Du 22 au 24 Mai 2017, pour une délégation comorienne, portant sur les activités de gestion des actifs de la propriété industrielle.
- Du 13 au 15 septembre 2017, au profit d'une délégation du Burkina-Faso pour s'imprégner de l'expérience du Maroc en matière de valorisation de l'innovation.

En matière de formation :

- La participation de 11 pays africains (Maroc, Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Djibouti, Gabon, Mali, Mauritanie, Togo et Tunisie) à la deuxième édition du CAPI. Cette formation, étalée sur 6 mois, est réalisée en partenariat avec l'OMPI et l'INPI (France).

En matière de promotion et de sensibilisation au rôle de la propriété industrielle :

- Contribution de l'OMPIC dans l'organisation d'un atelier régional sous le thème: «Information brevet et recherche et développement : créer les conditions de partenariats locaux réussis». Cet atelier a été organisé en partenariat avec l'OEB et l'OAPI, les 17 et 18 Mai 2017 à Douala (Cameroun), au profit des Etats Membres de l'OAPI. Lors de cet atelier, des problématiques techniques ont été définies et classées en six thématiques afin de réaliser des recherches d'antécédents techniques permettant d'identifier des solutions précises à un projet de R&D.
- Organisation d'une conférence régionale, du 15 au 17 Novembre à Casablanca, au profit des femmes chercheuses et entrepreneures africaines sous le thème : «L'innovation et la propriété intellectuelle comme moteurs d'une agro-industrie compétitive: L'autonomisation des femmes chercheuses et entrepreneures en Afrique» en collaboration avec

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France), l'Office Japonais des Brevets (JPO) et l'Association des Femmes Africaines dans la Recherche et le Développement Agricole (AWARD).

Concernant les programmes de coopération avec les offices nationaux et les organisations régionales et internationales de propriété industrielle, l'année 2017 a connu la réalisation des activités suivantes :

### 1. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération conformément au Memorandum d'Entente signé 12 Mai 2016, à Casablanca, l'occasion du centenaire de la propriété industrielle au Maroc. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

- L'amélioration des systèmes d'information de l'OMPIC, particulièrement le développement de son système de gestion des brevets d'invention en collaboration avec l'OMPI et ce, via la mise en place du système de gestion des documents EDMS.
- Participation aux comités et réunions de l'OMPI : le Directeur Général de l'OMPIC a été réélu président du Comité Permanent du Droit des Marques, des Dessins et Modèles Industriels et des Indications Géographiques, a dirigé les travaux des 37<sup>ème</sup> et 38<sup>ème</sup> sessions de ce comité, organisés, respectivement, du 27 au 30 Mars et du 30 Octobre au 2 Novembre 2017 au siège de l'OMPI à Genève.
- L'organisation conjointe d'actions de formation et d'échange dans le domaine de la PI, dont :

Un atelier d'échange sur les modes alternatifs de règlement de litiges en matière de propriété intellectuelle et ce, le vendredi 24 novembre 2017.



Une formation au profit des magistrats, les 19 et 20 octobre 2017 à Casablanca, consacré aux mécanismes et mesures d'application des droits de la propriété industrielle.

Formation sur les marques organisée à l'AMAPIC, du 3 au 14 juillet 2017, en collaboration avec l'OMPI et l'INPI (France) au profit des examinateurs des marques provenant de 9 pays : Burkina-Faso, Cameroun, Cuba, Djibouti, Gabon, Madagascar, Maurice, Tunisie, Viêt-Nam.



## 2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expérience. Un premier axe de collaboration de 2017 concerne la formation et le développement des compétences au niveau de la région. A ce sujet :

- 9 candidats, en provenance des Etats Membres de l'OAPI ont participé à la 3<sup>ème</sup> édition (2017/2018) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI ».
- L'OMPIC, l'OMPI, l'INPI (France) et l'OAPI, ont signé le 5 Octobre 2017 à Genève, un avenant au Memorandum d'Entente visant à développer les compétences des acteurs marocains et africains en matière de propriété industrielle.



Le deuxième volet de coopération concerne l'échange d'expérience. Parmi les actions menées dans ce cadre en 2017 :

- Participation de l'OMPIC aux travaux de la commission des oppositions de l'OAPI du 26 au 28 Avril 2017 à Yaoundé (Cameroun).
- Participation de l'OAPI à une visite d'étude sur la valorisation de l'invention et la promotion de l'innovation à Casablanca du 19 au 21 Avril 2017.
- Réalisation d'une mission d'audit à l'OAPI concernant les systèmes d'information, du 16 au 18 Octobre 2017 à Yaoundé.
- Participation de l'OMPIC, en tant qu'observateur, à la 57<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de l'OAPI qui a été tenue le 11 Décembre 2017 à Niamey.

## 3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération axées sur la formation des examinateurs brevet, l'échange d'expérience sur les outils et systèmes informatiques, l'échange de données et la promotion du système des brevets d'invention. Les deux offices ont également collaboré dans des activités menées en partenariat avec l'OAPI dans le domaine de l'information brevet et la recherche et développement.



En vue de renforcer cette coopération, des rencontres entre les responsables des deux offices ont eu lieu durant 2017, en effet, une rencontre entre le Président de l'OEB et le Directeur Général de l'OMPIC s'est tenue à Genève en Octobre 2017 en marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI. En outre, la 3<sup>ème</sup> réunion de la Commission Mixte OMPIC/OEB s'est tenue le 19 Décembre 2017 à Casablanca et qui a porté sur le système de validation et sur les activités de coopération entre les deux offices.

En vue de renforcer cette coopération, des rencontres entre les responsables des deux offices ont eu lieu durant 2017, en effet, une rencontre entre le Président de l'OEB et le Directeur Général de l'OMPIC s'est tenue à Genève en Octobre 2017 en marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI. En outre, la 3<sup>ème</sup> réunion de la Commission Mixte OMPIC/OEB s'est tenue le 19 Décembre 2017 à Casablanca et qui a porté sur le système de validation et sur les activités de coopération entre les deux offices.

#### 4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

L'OMPIC et l'EUIPO ont organisé un échange sur les outils développés par l'EUIPO à l'occasion d'une visite d'une délégation de l'OMPIC les 3 et 4 Avril 2017 à Alicante (Espagne). L'objectif était d'étudier la possibilité d'utilisation par l'OMPIC, en tant qu'organisation pilote de certains de ces outils. En outre, les deux offices ont poursuivi leur coopération dans le domaine de la formation à travers la contribution de l'EUIPO dans des formations organisées par l'OMPIC et la participation de l'OMPIC aux formations et séminaires organisés par l'EUIPO.

Une rencontre a également eu lieu entre le vice-directeur exécutif de l'EUIPO et le Directeur Général de l'OMPIC en marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI, en Octobre 2017 à Genève.

#### 5. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (SIPO - CHINE)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (State Intellectual Property Office, SIPO) ont tenu leur 3<sup>ème</sup> session de la commission mixte le 10 Avril 2017 à Casablanca.



Cette réunion a été marquée par la signature de l'accord de coopération sur le «Cloud Patent Examination System» (CPES). À cette occasion, les deux parties ont mis en place un programme de travail annuel qui consiste notamment en :

- L'organisation d'activités de formation ;
- L'échange d'information sur les brevets d'invention ;
- L'étude de faisabilité de la signature d'un Mémoire d'Entente sur le PPH ;
- L'échange sur les techniques de la recherche dans les bases de données des brevets d'invention ;
- L'échange sur l'organisation régionale des deux offices.

#### 6. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

L'OMPIC et l'INPI ont poursuivi durant l'année 2017 leur programme de coopération marqué par la clôture de la 2<sup>ème</sup> édition (2016/2017) du «Certificat d'Animateur en Propriété Intellectuelle» (CAPI), le lancement de la 3<sup>ème</sup> édition (2017/2018) et par plusieurs échanges sur les pratiques en matière d'examen et de gestion des marques et des brevets d'invention ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

Les deux offices ont également mis en œuvre leur programme de coopération triangulaire en partenariat avec l'OMPI et l'OAPI, axé principalement sur la mise en place de programmes de formation au profit des magistrats et des représentants des offices de propriété industrielle des pays africains.

En vue de développer davantage le partenariat entre les deux offices, une rencontre entre le Directeur Général de l'INPI et le Directeur Général de l'OMPIC a eu lieu en marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI en Octobre 2017 à Genève.

#### 7. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM)

L'OMPIC et l'OEPM ont tenu une réunion de suivi de leur programme de coopération le 22 Mai 2017 à Barcelone. Les responsables des deux offices ont passé en revue l'avancement des projets initiés en particulier : le programme Patent Prosecution Highway (PPH) mis en place en Mai 2016, les échanges d'expérience en matière d'examen des brevets d'invention et des marques et un projet de coopération avec les écoles de commerce des deux pays.

Une rencontre entre la Directrice Générale de l'OEPM et le Directeur Général de l'OMPIC a également eu lieu en marge des Assemblées Générales des Etats Membres de l'OMPI en Octobre 2017 à Genève.

## 8. OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DES ETATS-UNIS (USPTO)

Dans le cadre de la coopération entre l'OMPIC et l'USPTO, deux ateliers de formation et d'échange ont été organisés au profit de magistrats et procureurs marocains et ce dans le domaine d'application des droits de propriété intellectuelle. Ces ateliers ont été organisés à Casablanca et à Marrakech respectivement les 25-26 septembre 2017 et les 28-29 Septembre 2017.



## 9. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

En plus de sa contribution dans des activités organisées à l'OMPIC, dont notamment la conférence régionale, au profit des femmes chercheuses et entrepreneures africaines sous le thème : «L'innovation et la propriété intellectuelle comme moteurs d'une agro-industrie compétitive : L'autonomisation des femmes chercheuses et entrepreneures en Afrique», organisée du 15 au 17 Novembre à Casablanca, le JPO propose des formations en particulier dans le domaine de l'examen des brevets d'inventions au profit des ingénieurs de l'OMPIC.

## III. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

### 1. CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2017

Dans le cadre des activités de sensibilisation menées par l'OMPIC pour inculquer au jeune public la culture de l'innovation et initier ainsi les futurs créateurs à la propriété industrielle, l'Office a organisé une demi-journée « portes ouvertes » au profit des jeunes élèves, venant de divers horizons de l'école publique et privée et ce, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle placée sous le thème « l'innovation pour une vie meilleure».

Cette action, organisée en collaboration avec l'Ambassade des Etats Unis au Maroc, l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Casablanca-Settat et



l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Rabat Salé-Kénitra, a connu la participation de 120 lycéens accompagnés de leurs enseignants, émanant des lycées techniques AlKhawarizmy de Casablanca et les Orangers de Rabat ainsi que des Ecoles Yassamine de Casablanca, ont participé à cette demi-journée.

Pour s'initier à la propriété industrielle et appréhender son rôle dans la créativité et l'innovation et dans l'amélioration de la vie, les lycéens ont suivi un parcours en six étapes animé par des experts en propriété industrielle, inventeurs, designers et représentants d'entreprises privées. Les six étapes au programme sont :

- Le brevet d'invention et l'innovation ;
- La marque ;
- Le design ;
- Les services de l'OMPIC ;
- L'histoire de la propriété industrielle au Maroc durant ses 100 ans d'existence ;
- L'histoire de la propriété industrielle aux Etats Unis.

Les élèves ont par la suite pu évaluer les connaissances acquises en matière de propriété industrielle à travers un quiz développé à cette occasion par l'OMPIC.



## 2. ORGANISATION DE LA 8<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES MOROCCO-AWARDS

La 8<sup>ème</sup> édition des Morocco-Awards, l'évènement annuel qui récompense les marques marocaines les plus performantes et les plus dynamiques, a été lancée le 26 avril sous le signe « les marques marocaines au cœur de notre quotidien ».



Les Morocco-Awards ont dévoilé leur palmarès lors d'une cérémonie de remise des trophées organisée le 15 novembre 2017, en présence de personnalités nationales et internationales. 8 Prix et trophées ont été attribués :

- Prix de la marque de l'année pour la marque qui a connu un développement remarquable au fil des années ;
- Trophée du branding pour la marque qui se distingue par sa stratégie de Branding digital ;
- Trophée de l'innovation pour la marque qui intègre l'innovation technologique dans sa stratégie de développement ;
- Trophée design pour la marque intégrant le design au cœur du processus de création ;
- Trophée de la marque locale pour la marque qui participe au développement économique de sa région ;
- Trophée de la marque de demain pour la marque qui grâce à son potentiel mérite d'être encouragée et de se faire connaître davantage ;
- Prix de la marque qui se développe à l'international ;
- Et enfin le Prix du public pour la marque préférée des marocains suite aux résultats d'une étude d'opinion.



## 3. SIDE EVENT ORGANISÉ PAR L'OMPIC LORS DU WORLD DESIGN TALKS

À l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition des World Design Talks, l'OMPIC a organisé un Side Event mettant l'accent sur le rôle de la propriété industrielle notamment les dessins et modèles industriels, en tant que facteur de différenciation et source de valeur ajoutée pour les designers et les entreprises créatrices de designs. Au programme de ce Side Event :

- Des ateliers techniques dédiés aux entreprises, designers et institutionnels pour échanger sur les questions liées à la protection et la valorisation du design, en tant que facteur de différenciation et source de valeur ajoutée.
- Une exposition de designs qui met à l'honneur le design et l'innovation d'entreprises et de designers marocains et africains.

## 4. SÉMINAIRES, JOURNÉES D'INFORMATION, SALONS ET FOIRES

D'autres activités de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale ont été organisées par l'OMPIC, à savoir :



- Séminaire sous le thème : « l'innovation et la propriété industrielle comme moteurs d'une agro-industrie compétitive » organisé en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office Japonais des Brevets, les Femmes Africaines dans la Recherche et le Développement Agricole (AWARD) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France). Ce séminaire a été marqué par la participation de 51 Pays africains représentés par 160 participants, principalement des femmes chercheuses, scientifiques, entrepreneures et spécialistes de la propriété industrielle en vue de débattre des moyens permettant de stimuler l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

- Séminaire sous le thème « les Indications Géographiques & l'Afrique ». Ce séminaire qui a connu la participation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) ainsi que les départements de l'agriculture et de l'artisanat a pour objectif de mettre en exergue le rôle des Indications Géographiques comme une voie de valorisation des ressources locales et levier de développement des différentes filières de production et de transformation des produits de terroir, couvrant principalement: l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. Cet évènement était l'occasion également pour l'OMPIC et pour «oriGIn» de communiquer sur leur partenariat concernant la création d'une antenne régionale «oriGIn Afrique».

- Atelier spécial sur les secteurs automobile et textile lors de la rencontre d'affaire «Industry Meeting Day». Cet atelier a permis de mettre la lumière sur les évolutions technologiques qui se profilent dans les domaines Automobile et Textile, à travers l'analyse de l'activité brevets d'invention aux niveaux national et mondial. A cette occasion, des exemples de solutions innovantes développées par les PME et universités marocaines ont été également présentés.

- Demi-journée d'information sur la Nouvelle plateforme des services e-commerce de l'OMPIC «directinfo.ma». Cette demi-journée était l'occasion de présenter également le Baromètre de la Propriété Industrielle et Commerciale, les nouveaux services Directinfo en matière d'information légale et financière, la plateforme forme e-Learning de l'AMAPIC, ainsi que les offres pour l'acquisition des bases de données légales et financières des entreprises marocaines immatriculées au Registre Central De Commerce.

- Participation aux différents salon et expositions, particulièrement : la 5<sup>ème</sup> édition du Salon Hub Africa 2017 avec l'animation de l'atelier intitulé «l'OMPIC au service de la valeur immatérielle des entreprises» et l'organisation de la cérémonie de remise des certificats CAPI (Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle) édition 2016-2017 lors de ce salon, la 2<sup>ème</sup> édition de Casablanca Smart City Expo 2017, la 2<sup>ème</sup> édition du salon AITEX AFICA IT EXPO et la 2<sup>ème</sup> édition du CAIF (China-Africa Investment Forum).

## IV. ACTIVITÉS LIÉES À L'INNOVATION

### 1. ACTIVITÉS DU RÉSEAU TISC

Constitué de 66 points focaux hébergés par 50 organisations dont des universités, des centres de R&D, des centres techniques et des représentations d'entreprises sur l'ensemble du territoire du Royaume, le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) assure à ses utilisateurs un accès à des prestations locales de services d'information technologique et d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à exploiter leur potentiel d'innovation et à créer, protéger et valoriser leurs droits de propriété intellectuelle.

### 2. SUIVI, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

#### A. Nouvelles adhésions au réseau TISC

Dans le cadre du plan d'action 2017 du réseau TISC, la cellule d'animation a organisé la réunion du comité de suivi, et ce le 15 Mai 2017 au siège de l'OMPIC. Lors de cette réunion, les demandes d'adhésions des organismes cités ci-après sont validées :

- Institut IAV ;
- Cluster Agrinov ;
- Académie des Arts Traditionnels ;
- Centre technique CTIEV ;
- Centre technique CETEMCO ;
- Centre technique CTPC ;
- Centre technique CMTC ;
- Centre technique CTIBA ;
- Réseau RECTIM ;
- AMRI.

#### B. Mise en place des TTO (Technology Transfer Office)

L'OMPIC a signé un mémorandum d'entente (MOU) avec l'université internationale de Rabat (UIR) et l'université Hassan Premier de Settat (UH1) pour la mise en place des offices de transfert de technologie en vue de la commercialisation de leurs portefeuilles brevets. Les contributions de l'OMPIC dans ce projet sont :

- Accompagnement et formations sur le transfert technologique ;
- Support à la prospection des clients via l'IP Market Place ;

- Accompagnement dans la gestion de la propriété intellectuelle ;
- Accompagnement dans la mise en place d'une politique de propriété intellectuelle.

### C. Formations

- Une formation sur le dépôt en ligne des brevets, le système e-PCT et l'analyse de l'information brevet a été organisée au profit des points focaux TISC, le 15 Mai 2017, au siège de l'OMPIC à Casablanca.
- Une formation avancée en ligne de l'OMPI a été organisée au profit de la communauté TISC au Maroc et a porté sur plusieurs thématiques relatives à la propriété intellectuelle. 253 utilisateurs ont été inscrits à cette formation qui a été organisée en étroite collaboration avec les responsables des points focaux TISC.

### D. Séminaires & visite d'études

- Animation d'un atelier d'information sur les aspects des brevets pour les élèves du lycée des Orangers dans le cadre des activités du club des sciences de l'ingénieur de ce lycée.
- Organisation d'une visite d'étude à une délégation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et à une délégation de l'Agence de valorisation de la recherche scientifique de Burkina-Faso ;
- Participation aux travaux de la réunion d'experts sur la recherche et l'industrie, organisée par L'Organisation Arabe du Développement Industriel et Minier (OADIM), pour définir les mécanismes opérationnels pour le renforcement de la coopération entre la Recherche et l'Industrie ;
- Participation aux travaux du forum EMSI - Entreprises sous le thème «Innovation et développement durable».

### E. Activités de veille technologique

Suite aux recommandations émises lors du séminaire organisé par l'OAPI, l'OEB et l'OMPIC à Douala au Cameroun, les 17 et 18 mai 2017, sur l'information brevet, au profit des États Membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, il a été convenu la réalisation des recherches sur l'état de la technique permettant d'identifier des solutions précises aux problématiques techniques dans six domaines identifiés par les participants des États Membres de l'OAPI.

### F. Participation à la COP 23

Le réseau TISC s'est fait représenter au Side Event sur la propriété intellectuelle et la diffusion des technologies d'atténuation du changement climatique, organisé le 11 novembre 2017, au pavillon du Royaume du Maroc à Bonn, en marge de la COP23. L'objectif de cet événement est de mettre en évidence le rôle joué par la propriété intellectuelle dans les politiques de lutte contre le changement climatique, en s'appuyant notamment sur l'exemple du Maroc et d'autres pays Africains.

Les startups et universités marocaines et africaines ayant participé à cet événement sont :

- UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT, Maroc.
- LIPAV, Maroc.
- ATLAN SPACE, Maroc.
- THECOGAS, Sénégal.
- LYNAYS, Côte d'Ivoire.
- FASOBIOGAZ, Burkina Faso.
- API BENIN International, Bénin.

### 3. PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU TISC

Croissance, maturité puis pérennisation, c'est le cycle de vie que se veut le réseau TISC. Pour ce faire, et pour garantir sa sécurité, le réseau TISC s'est dirigé vers une nouvelle organisation métier, organisationnelle et financière.

La concrétisation de cette réforme, proposée lors de la réunion du comité de suivi tenue en novembre 2015, dont les business plans et convention de pérennisation ont été validés par le Conseil d'administration le 29 juin 2017, se voit accéléré par un accompagnement à forte valeur ajoutée envers les membres du réseau. Cette concrétisation se traduit par la transmission pour signature, de la nouvelle version de la convention de pérennisation aux membres du réseau TISC.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation TISC 2.0, de nouveaux services sont appelés à voir le jour, notamment :

- L'accompagnement pour la mise en place des stratégies de propriété intellectuelle, et d'offices de transfert de technologie au sein des organisations membres.
- Le développement de prototypage.
- L'accès à de nouvelles bases de données pour la recherche et l'analyse de l'information brevet.

L'ensemble des données, rapports et statistiques sur les activités du réseau TISC sont accessibles sur le site web (<http://www.tisc.ma>).

#### 4. ACTIVITÉS AVEC LES UNIVERSITÉS, LES CENTRES DE RECHERCHES ET LES CLUSTERS

##### A. Promotion de l'innovation et valorisation des résultats de la recherche scientifique

Promouvoir, encourager et valoriser les efforts de créativité sont la raison d'être du système de la propriété industrielle. C'est aussi la principale mission du réseau TISC dans sa nouvelle version.

A cet effet, l'OMPIC a mené plusieurs actions d'information et de sensibilisation auprès des établissements universitaires pour promouvoir l'utilisation du système de la PI, de souligner les problématiques qui entravent la bonne exploitation du système et de mettre en relief les dysfonctionnements qui l'on conditionnée.

Les universités ayant bénéficié de cet accompagnement sont notamment :

- UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (UIR).
- UNIVERSITE HASSAN 1ER - SETTAT.
- UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA.
- UNIVERSITE MOHAMMED V DE RABAT.
- UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH - FES.
- UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI - TETOUAN.
- UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER - OUJDA.

A l'issue de ces réunions, des plans d'actions ont été élaborés pour accompagner chaque université dans la réalisation effective des points ci-dessous :

- Identification du personnel cible pour la formation en propriété industrielle.
- Participation de l'OMPIC aux journées doctorales ainsi que l'organisation de séminaires et conférences sur la PI.
- Identification des besoins, des projets et des résultats de recherche et animation d'ateliers d'information sur le système des brevets et ce en vue de dépôts des demandes de brevet d'invention au niveau national et international.
- Adhésion au TISC 2.0.
- Mise en place des Offices de Transfert de Technologie (TTO) au sein de ces structures.

##### B. Développements de partenariats au niveau national

Dans le cadre de ses activités de promotion des brevets d'invention, l'OMPIC a entrepris un projet de partenariat avec la fondation de recherche, de développement, de l'innovation et des sciences de l'ingénieur (FRDISI) qui est une plateforme de recherche, de formation, de valorisation industrielle et de transfert de technologie de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique (ENSEM) et l'Université Hassan II de Casablanca.

Ce partenariat vise l'accompagnement de la fondation FRDISI en matière de veille technologique, d'enregistrement et de commercialisation des brevets d'invention.

#### V. ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION

Durant l'année 2017, les projets de développement du système d'information de l'OMPIC ont été poursuivis et axés autour des points suivants :

- Refonte de la plateforme en ligne Directinfo.ma et lancement du projet de refonte des services en ligne relatifs aux démarches et procédures en matière de propriété industrielle
- Développement du système permettant la création d'entreprise en ligne dans le cadre du programme de la Commission Nationale du Climat des affaires 2017-2018
- Mise en place d'un système d'échange avec les Conseillers en Propriété Industrielle pour la gestion des demandes d'opposition en ligne
- Refonte et amélioration du baromètre de l'OMPIC : Intégration de la langue arabe, intégration des statistiques sur d'autres types d'événements juridiques du RCC, ajout d'autres informations financières : répartition des entreprises par chiffre d'affaires, répartition du capital investi par région et par secteur d'activité
- Lancement du service d'information sur le registre national des brevets : <http://patentregister.ompic.ma>.
- Mise à niveau du système de gestion des brevets et intégration avec le système EDMS (système de gestion des documents)
- Refonte du module de gestion des marques du système SIPI selon les recommandations de l'analyse six sigma
- Lancement du système de traitement automatique des gazettes de l'Office Européen des Brevets
- Audit de l'architecture réseaux et sécurité conformément à la directive nationale concernant les systèmes d'information.

- Mise en place d'un système de fédération et de virtualisation du stockage des données.
- Mise à niveau de la plateforme d'administration et de maintenance des postes utilisateurs et des serveurs de l'OMPIC.
- Lancement du projet relatif à la mise en place d'une plateforme de backup.
- Mise en place d'un système de gestion des projets permettant de faciliter et d'améliorer la planification et le pilotage des projets, de gérer les ressources et les budgets alloués ainsi que d'analyser et suivre la réalisation des projets.
- Lancement d'un site web pour la gestion du système de labellisation des services de distribution des pièces de rechange automobiles :  
<http://www.salamatouna.ma/>
- Réclamations en ligne : lancement du service personnalisé pour les conseillers en PI et de la gestion des réclamations relatives aux brevets d'invention et aux dessins et modèles industriels
- Poursuite des campagnes de fiabilisation des données des registres PI et RCC : recodification des immatriculations de 2017 avec la nouvelle NMA 2010, traitement des adresses avec RNVP (norme postale nationale), fiabilisation des déposants des marques et DMI pour faciliter la constitution des portefeuilles PI des entreprises.

## VI. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi n°23-13, l'année 2017 a connu la mise en place de la commission de sélection des conseillers en propriété industrielle. Cette commission se compose, conformément aux articles 4.9 de la loi 17-97 et 2.3 de son décret d'application, des représentants des Départements chargés de l'Industrie, de la Justice, des Finances (ADII), d'un magistrat, des représentants de l'OMPIC et de la CGEM, ainsi que d'un conseiller en propriété industrielle.

Cette commission qui a tenu sa première réunion en mars 2017, est chargée de l'examen des demandes pour l'exercice de cette profession. Elle est également saisie de toute contravention aux dispositions de la loi 17-97, aux règlements ou aux règles de déontologie de la profession et de ses usages commise par toute personne physique ou morale exerçant la profession de conseiller en propriété industrielle.

Par ailleurs, et afin de faciliter l'utilisation du système de la propriété industrielle, l'OMPIC a mis en place des outils permettant de préciser les procédures de traitement et les modalités d'application des dispositions de la loi 17-97. Il s'agit notamment des notes d'information portant sur :

- Les modalités de notifications par les services de l'OMPIC ;
- Les mandats pour les opérations à effectuer auprès de l'OMPIC ;
- La liste des conseillers en propriété industrielle,
- Le maintien en vigueur des brevets d'invention lorsque le paiement des droits exigibles n'a pas été effectué à la date de l'échéance.

Des guides sur le datage et les conditions d'accès au métier de conseiller en propriété industrielle ont été également élaborés dans ce cadre.

## VII. ACTIVITÉS DU COMITÉ NATIONAL POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA CONTREFAÇON

L'année 2017 a été caractérisée par les actions sectorielles concernant les secteurs les plus touchés par la contrefaçon notamment le secteur des pièces de rechange automobiles, des appareillages électriques et des produits d'hygiène et cosmétiques. Ainsi, les activités du CONPIAC pour l'année 2017 ont été marquées par :

- Le lancement du système de labellisation des circuits de distribution des pièces de rechange automobiles « **SALAMATOUNA** », par Monsieur le Ministre Moulay Hafid ELALAMY, Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, le 8 Novembre 2017. Ce système est le fruit d'une collaboration public/privé initiée dans le cadre des actions du CONPIAC.



Le processus de labellisation est géré par la plateforme [www.salamatouna.ma](http://www.salamatouna.ma). Suite au lancement, une première réunion plénière du Comité de Labellisation a été organisée entre l'OMPIC, l'IMANOR, la Direction de la Qualité et de la Surveillance du Marché et la société SGS (Organisme d'audit et de contrôle) dont les points discutés ont porté sur la mise à jour des normes obligatoires relatives aux pièces de rechange automobiles, les modalités de perception des droits exigibles pour la labellisation et l'élaboration d'un règlement intérieur du Comité de labellisation. Des ateliers pratiques sur la plateforme SALAMATOUNA ont été organisés avec les professionnels du secteur automobile afin de leur présenter la procédure de demande de labellisation et de recueillir les propositions des entreprises souhaitant bénéficier du système. Au 31 décembre 2017, trois demandes de labellisation émanant d'entreprises opérant dans l'importation et la distribution des pièces de rechange automobile ont été déposées sur le site :

[www.salamatouna.ma](http://www.salamatouna.ma).



- La tenue d'une réunion du comité, le 14 Mai 2017, consacrée aux mesures à prendre pour faire face à la contrefaçon des chargeurs de batteries des téléphones mobiles qui causent de plus en plus de dégâts et mettent en danger la sécurité des consommateurs. Il a été rappelé que l'étude sur l'impact de la contrefaçon au Maroc a fait ressortir que le secteur des accessoires et de l'appareillage électrique est l'un des 5 secteurs les plus touchés par la contrefaçon, dont l'impact varie entre 0,4 et 0,5 milliards de Dirhams ; et qu'il est exposé au flux de l'import s'appuyant sur des circuits de distribution informelle. Les conclusions de cette réunion ont porté sur le renforcement des normes existantes par certaines caractéristiques techniques et administratives, l'élaboration d'une nouvelle norme relative aux batteries des téléphones portables, l'application de la nouvelle circulaire de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

(ADII) concernant le contrôle par prélèvement d'échantillon systématique au niveau de l'importation et la continuation de la coordination pour améliorer le contrôle (Comité interministériel). Dans le cadre de ces actions également, deux ateliers pratiques ont été organisés : le premier atelier a porté sur le thème « Mesures préventives et répressives en matière de lutte contre la contrefaçon », animé par l'OMPIC, l'ADII et le Ministère de la Justice et des Libertés, et ayant pour cible les entreprises du secteur. Le deuxième atelier a porté sur le thème « Comment identifier les produits vrai/faux » animé par des entreprises du secteur, et ayant pour cible des intervenants dans l'application des droits (Douanes, Gendarme Royale et Policiers).

- La célébration de la journée mondiale anti-contrefaçon, le 12 juin 2017, sous le thème «Lutte contre la contrefaçon dans le secteur des produits d'hygiène et cosmétiques». Cette action de sensibilisation a été destinée particulièrement aux entreprises opérant dans ce secteur. Il a été l'occasion de présenter les mesures de défense des droits de propriété industrielle par des intervenants représentants l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, la Justice et l'OMPIC.



# RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

6

# RESSOURCES

## ET INFRASTRUCTURES

### I. RESSOURCES HUMAINES

En 2017, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- ◆ Un taux d'encadrement à 89 % de l'effectif ;
- ◆ La parité femmes-hommes qui est passée de 52% en 2016 à 53% en 2017, avec 60 femmes et 54 hommes ;
- ◆ Une légère évolution de l'âge moyen, qui est passé à 37,8 ans à fin 2017 contre 36,6 ans à fin 2016.

Aussi, l'année 2017 a connu :

- ◆ La promotion de catégorie par EAP de 7 personnes de grade cadre 2ème catégorie au grade hors cadre.
- ◆ L'avancement de rang de 68 personnes :
  - 12 hors cadre ;
  - 37 cadres de 2ème catégorie ;
  - 10 cadres de 1ère catégorie ;
  - 2 hautes maitrises ;
  - 7 agents de maitrise.
- ◆ Une répartition des effectifs comme suit :
  - 28 hors cadres ;
  - 55 cadres de 2ème catégorie ;
  - 19 cadres de 1ère catégorie ;
  - 4 hautes maitrises ;
  - 8 maitrises;

### II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2017, a connu la tenue de deux réunions du Conseil d'Administration de l'OMPIC, la première tenue le 06 février a porté sur les points suivants :

- ◆ Approbation du Procès-verbal de la 25ème réunion du Conseil d'Administration.
- ◆ Rapport d'activité de l'année 2016.
- ◆ Bilan des projets inscrits dans la stratégie Propriété Industrielle et Commerciale 2016 -2020.
- ◆ Plan d'action et budget 2017.
- ◆ Divers.

Quant à la deuxième tenue le 29 juin a porté sur les points suivants :

- ◆ Approbation du procès-verbal de la 26ème réunion du Conseil d'Administration.
- ◆ Activité des cinq premiers mois de l'année 2017.
- ◆ Arrêté des comptes clos au 31/12/2016.
- ◆ Rapport d'audit sur les comptes de l'exercice écoulé.
- ◆ Travaux du Comité d'Audit de l'OMPIC
- ◆ Rapport du contrôleur d'État.
- ◆ Amendement de la décision des tarifs des services rendus par l'Office.
- ◆ Pérennisation et développement des activités du Réseau TISC.
- ◆ Divers.





Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5  
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca

[www.ompic.ma](http://www.ompic.ma)